

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Septième session de la Conférence des Parties

Lausanne (Suisse), 9 au 20 octobre 1989

Rapport du Secrétariat

TREIZIEME RAPPORT ANNUEL DU SECRETARIAT

(1er janvier 1988-30 juin 1989)

INTRODUCTION

Conformément au paragraphe 2 g) de l'Article XII de la Convention, les fonctions du Secrétariat comprennent: "établir des rapports annuels à l'intention des Parties sur ses propres travaux et sur l'application de la présente Convention...".

Le Secrétariat CITES présente son 13e rapport couvrant la période du 1er janvier 1988 au 30 juin 1989.

Afin qu'il soit plus clair, nous avons légèrement modifié la présentation du rapport adoptée précédemment.

Nos espérons que ces changements simplifieront le rapport et permettront aux Parties de mieux comprendre le rôle que joue le Secrétariat.

1. UNE CONVENTION VIVANTE

La CITES, au 30 juin 1989, n'est pas exactement la même qu'au 1er janvier 1988. Le nombre de Parties a augmenté, certaines d'entre elles ont approuvé l'un ou l'autre des amendements au texte de la Convention, les annexes ont été révisées, la liste des réserves s'est modifiée et de nouvelles institutions scientifiques ont été désignées.

1.1 TOUJOURS PLUS DE PARTIES

L'événement de l'année 1989 aura été l'adhésion d'une centième Partie.

Au 1er janvier 1988, 96 Etats étaient Parties. Ce chiffre est tombé à 95 fin janvier 1988 avec la dénonciation effective des Emirats arabes unis. Par la suite, les Etats suivants ont adhéré à la Convention: Burundi (08.08.88), St.-Vincent-et-Grenadines (30.11.88), Tchad (02.02.89), Gabon (12.02.89), Ethiopie (05.04.89), Malte (17.04.89) et Nouvelle-Zélande (10.05.89).

Au 30 juin 1989, 102 Etats étaient Parties ou allaient le devenir après écoulement du délai de 90 jours prévu par la Convention.

L'annexe 1 donne la liste des Parties.

1.2 DES AMENDEMENTS APROUVEES

Amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a) (amendement financier adopté à Bonn, le 22 juin 1979)

Cet amendement est rentré en vigueur le 13 avril 1987. En 1988, il a été approuvé par l'Equateur, le Paraguay et la République islamique d'Iran. Au 30 juin 1989, 51 Parties avaient approuvé cet amendement et il était en vigueur dans 56 Etats car il entre automatiquement en vigueur dans tout Etat qui devient Partie après le 13 avril 1987.

L'annexe 2 donne la liste des Etats qui ont approuvé l'amendement.

Amendement à l'Article XXI (adopté à Gaborone, le 30 avril 1983)

Entre le 1er janvier 1988 et le 30 juin 1989, 10 Parties ont approuvé cet amendement. Ce sont le Zimbabwe, le Belize, le Sénégal, les Philippines, la Chine, Maurice, le Sri Lanka, le Danemark, l'Inde et la Finlande.

Le nombre de Parties (qui l'étaient déjà le 30.04.1983) ayant approuvé l'amendement a donc presque doublé puisqu'il est passé de 12 à 22. Ce nombre devrait être de 54 pour que cet amendement entre en vigueur.

Par ailleurs, 3 Parties (qui ne l'étaient pas encore le 30.04.1983) ont aussi approuvé l'amendement. L'annexe 3 donne la liste des Etats ayant approuvé l'amendement.

1.3 DES ANNEXES REVISEES

Annexes I et II

L'Annexe II a été amendée à la suite de votes par correspondance. Ces modifications n'ont affecté que les quotas à l'exportation de spécimens des populations de l'espèce Crocodylus niloticus de Madagascar et du Malawi.

Annexe III

L'Annexe III a été amendée trois fois entre le 1er janvier 1988 et le 30 juin 1989 par l'Inde et la Colombie, chacune à deux reprises. Il y avait 215 taxons inscrits au 1.1.88 et après addition de 27 taxons de mammifères et de 7 taxons d'oiseaux, le total a été porté à 249 taxons (l'Annexe III valable à compter du 28 mai 1989 a été envoyée aux Parties sous couvert de la notification aux Etats contractants ou signataires du 27 février 1989).

1.4 DES NOUVELLES RESERVES MAIS AUSSI DES RETRAITS

Entre le 1er janvier 1988 et le 30 juin 1989, 10 Etats ont émis des réserves à l'égard d'espèces inscrites aux Annexes I, II et III. A part St.-Vincent-et-Grenadines, qui a formulé des réserves lors de son adhésion, les autres réserves concernent des taxons inscrits à l'Annexe III par l'Inde et la Colombie.

Durant cette même période, le Japon, le Liechtenstein et la Suisse ont retiré leurs réserves à l'égard de certaines espèces (Rana hexadactyla et Rana tigerina pour le Liechtenstein et la Suisse, Moschus moschiferus pour le Japon). De plus, une nouvelle législation a permis à l'Autriche de retirer ses réserves portant sur les amendements adoptés lors des 4ème et 5ème sessions de la Conférence des Parties, ainsi que sur deux espèces de crocodiles.

La liste des réserves en vigueur au 1er juillet 1989 figure en annexe 4.

1.5 DE NOUVELLES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Durant la période couverte par le rapport, le Secrétariat a enregistré 104 nouvelles institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention (78 pour l'Australie, 5 pour la Chine, 4 pour le Zimbabwe et la Belgique, 3 pour le Canada, Madagascar et la République fédérale d'Allemagne, 2 pour l'Algérie et 1 pour les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni).

2. LE SECRETARIAT SUR LE TERRAIN

Pour être à même de connaître les problèmes concrets qui se posent aux Parties pour appliquer la Convention, la meilleure solution pour le Secrétariat est de se déplacer et de rencontrer les personnes directement chargée de l'application.

Outre une meilleure appréhension de la réalité, ces déplacements permettent également de mieux connaître ceux qui, au quotidien, font que la CITES sera appliquée ou non. L'approche de leurs problèmes (en personnel, techniques ou financiers) est essentielle.

Mieux informé de ce qui se passe dans les pays, le Secrétariat peut ainsi mieux conseiller les Parties et proposer des solutions adaptées aux situations particulières.

Afin de limiter les missions et donc les absences du personnel, chacun de ces déplacements a, en général, plusieurs objectifs. Parmi ceux-ci, on peut relever ceux qui reviennent presque systématiquement (mais il y en a bien d'autres):

- formation (organes de gestion, douanes, etc.)
- mise en place et suivi de projets;
- rencontres avec les hommes politiques (ministres ou élus;)
- analyse de problèmes spécifiques (fonctionnement de l'organe de gestion, fraudes, etc;).
- rencontres avec les organisations non gouvernementales de conservation ou de professionnels
- participation à des réunions nationales ou internationales
- recherche de financements; et
- présentation d'exposés sur la CITES à des milieux très divers.

En résumé: il s'agit d'AIDER, de SOUTENIR, de CONSEILLER LES PARTIES.

Du 1er janvier 1988 au 30 juin 1989, les Parties suivantes ont eu, au moins une fois, la visite d'un membre du Secrétariat.

Europe

Belgique	Italie
Danemark	Malte
Espagne	Pays-Bas
France	Portugal
Grande-Bretagne	République fédérale d'Allemagne

Amérique du Nord

Canada	Etats-Unis d'Amérique
--------	-----------------------

Afrique

Afrique du Sud	Mozambique
Botswana	République centrafricaine
Burundi	République-Unie de Tanzanie
Cameroun	Tchad
Congo	Zaïre
Gabon	Zambie
Kenya	Zimbabwe
Malawi	

Asie

Bangladesh	Macao
Chine	Malaisie
Hong Kong	Philippines
Inde	Singapour
Indonésie	Thaïlande
Japon	

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Argentine	Guyana
Brésil	Honduras
Colombie	Panama
Costa Rica	Uruguay
Guatemala	Venezuela

Océania

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Certains pays non-Parties ont été visités afin d'étudier la possibilité de leur adhésion:

République de Corée	Emirats arabes unis
Côte d'Ivoire	Mexique

Le secrétaire général s'est rendu dans les pays suivants: Burundi, Canada, Costa Rica, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Mexique, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

3. LE TOUR DES REGIONS

3.1 AFRIQUE

En 1988 et au début de 1989, plus encore que les années précédentes, la question de l'éléphant a dominé les activités de la CITES en Afrique. Outre les travaux de l'Unité de l'ivoire du Secrétariat, une grande partie du temps de la personne responsable, au sein du Secrétariat, des activités relatives à l'Afrique, a été consacrée aux questions de l'éléphant et du commerce de l'ivoire.

En particulier, il s'est occupé de la plupart des activités liées à la situation au Burundi (voir aussi le document Doc. 7.25), il a participé aux deux sessions du Groupe de travail sur l'éléphant d'Afrique, ainsi qu'à diverses sessions de l'African Elephant Conservation Co-ordinating Group et de l'Ivory Trade Review Group mis sur pied par la communauté conservationniste.

Le Secrétariat a aussi participé aux sessions du Rhinoceros Conservation Co-ordinating Group (avec l'IUCN et le WWF) pour examiner la situation des rhinocéros (dont les deux espèces africaines) et celle du commerce des produits de rhinocéros, ainsi qu'à la neuvième session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux de la Commission FAO des forêts et de la faune sauvage (Blantyre, Malawi, 1989).

Au cours de cette période, le Secrétariat a effectué six missions en Afrique, dont deux du secrétaire général. Quatre de ces missions ont inclu le Burundi, bien que durant la principale, six pays d'Afrique centrale aient été visités afin d'examiner, avec les autorités locales, les problèmes soulevés par l'application de la Convention.

A l'occasion de la mission en Afrique centrale, le Secrétariat a révisé, mieux encore que par le passé, l'importance des espèces sauvages et de l'utilisation de celles-ci pour les pays de la région, et aussi combien elles sont souvent mal gérées parce que leur importance socio-économique n'est pas comprise par les gouvernements, les organismes d'assistance, etc. La faune sauvage fournit jusqu'à 80%, sinon davantage dans certaines zones, des protéines animales utilisées par l'homme en Afrique, mais elle est exploitée sans considération de la nécessité de maintenir des populations saines pour l'avenir. Dans une grande mesure, ceci va au-delà du champ d'activité de la CITES, mais ne devrait pas laisser la communauté CITES indifférente.

3.2 AMERIQUE DU NORD

Les membres du Secrétariat ont maintenu des contacts étroits avec les organes de gestion des deux Parties de la région nord-américaine, ainsi qu'avec de nombreuses organisations non gouvernementales. Les activités de collecte de fonds ont été très importantes et très efficaces, et des donations substantielles ont été obtenues, pour des projets importants, tant de la part des gouvernements que de la communauté conservationniste. Les représentants des Parties de la région nord-américaine ont joué un rôle important au sein de plusieurs comités CITES, présidant le Comité permanent, le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Groupe de travail sur le transport des spécimens vivants.

Les communications entre les Parties sont renforcées par la tenue régulière de réunions régionales, deux fois l'an. Des membres du Secrétariat ont été invités, mais n'ont pu participer à ces réunions en 1988 en raison de contraintes financières, bien que l'un des membres de la délégation canadienne ait ensuite été détaché auprès du Secrétariat. Les relations avec le troisième membre potentiel de la région, le Mexique, sont restées bonnes, mais peu de progrès ont été réalisés pour convaincre cet Etat de rejoindre la famille CITES.

L'examen des problèmes de la conservation de l'éléphant d'Afrique a occupé le sommet de l'ordre du jour dans la région nord-américaine, ainsi que ce fut le cas tout autour du globe. Les Etats-Unis d'Amérique ont formulé une nouvelle loi intitulée "The African Elephant Conservation Act", laquelle établit des lignes directrices strictes pour l'importation d'ivoire d'éléphant aux Etats-Unis d'Amérique. La loi permet aussi aux Etats-Unis d'Amérique d'imposer des moratoires à l'endroit des Etats qui ne gèrent pas leurs populations d'éléphants d'une manière que les Etats-Unis d'Amérique peuvent accepter. Ces mesures ont été suivies, au début de 1989, d'une interdiction totale des importations d'ivoire tant aux Etats-Unis d'Amérique qu'au Canada, et de la présentation par les Etats-Unis d'Amérique d'une proposition d'inscription de l'espèce à l'Annexe I.

Le coordonnateur pour la gestion a aussi représenté le Secrétariat CITES aux cérémonies d'inauguration du nouveau Wildlife Forensic Laboratory, à Ashland, Orégon, par le Fish and Wildlife Service américain. Ces nouvelles installations peuvent réaliser de nombreux tests très sophistiqués sur des matériels biologiques sauvages, afin d'appuyer des poursuites judiciaires à l'endroit de personnes ayant violé la législation sur les espèces sauvages. Le USFWS met à disposition de toutes les Parties à la CITES les services de ce laboratoire. Les contacts peuvent être pris avec la Division of Law Enforcement (son adresse complète se trouve dans le Répertoire CITES) ou par l'entremise du Secrétariat.

3.3 AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD ET CARAIBES

En 1988 et durant la première moitié de 1989, les activités du Secrétariat CITES dans cette partie du monde ont été liées aux problèmes d'application de la Convention et à plusieurs projets d'enquêtes importantes sur les caïmans dans divers pays.

Les pays suivants ont été visités:

- A. Costa Rica: où les principales discussions ont été tenues avec l'autorité scientifique au sujet de la question des plantes au sein de la CITES. Suite à la visite du Secrétariat, le Costa Rica est devenu un membre actif du Comité CITES pour les plantes;
- B. Panama: où le Secrétariat CITES a été prié de commencer une enquête sur Caiman crocodilus fuscus afin de déterminer si un programme de gestion peut être établi pour cette espèce;
- C. Guatemala: où toutes les questions relatives à l'application de la Convention ont été discutées, y compris les plantes, ainsi que des enquêtes potentielles sur le caïman, sous les auspices du Secrétariat CITES;

- D. Mexico: comme c'est toujours le cas lorsque le Secrétariat se rend en Amérique centrale, une visite a été rendue aux autorités mexicaines chargées des espèces sauvages pour les encourager à devenir membre de la CITES. Ceci a créé de bonnes relations avec le Gouvernement mexicain et avec des ONG mexicaines qui accomplissent un bon travail en vue d'obtenir l'adhésion du Mexique à la CITES;
- E. Colombie: où toutes les matières liées à l'application de la Convention ont été discutées, ainsi que la possibilité de mettre au point une enquête sur Caiman crocodilus crocodilus, au sujet de laquelle une proposition a été présentée à l'organe de gestion colombien pour commentaires. Le Secrétariat CITES a aussi eu la possibilité de visiter un important élevage de caïmans, le meilleur de la région;
- F. Venezuela (deux visites): le Secrétariat CITES, en collaboration avec l'organe de gestion, a développé des relations très étroites, afin de mettre sur pied un programme de gestion de Caiman crocodilus crocodilus, lequel, en dépit de problèmes de mise en oeuvre, est le seul existant dans la région; il a de fortes chances de réussir. Pour cette raison, le Secrétariat CITES est prêt à aider le Venezuela à améliorer son programme et à le transformer en un programme pilote pour le reste de l'Amérique centrale et du Sud;
- G. Guyana (deux visites): le Secrétariat CITES a établi une coopération fructueuse avec le Gouvernement du Guyana dans tous les domaines d'application de la Convention. Ainsi, le Secrétariat CITES et le Gouvernement du Guyana ont commencé une enquête sur les caïmans dans l'ensemble du pays en vue de l'établissement d'un programme de gestion, et le Secrétariat a l'intention de travailler avec l'organe de gestion du Guyana en vue d'autres enquêtes importantes, notamment sur les perroquets, les boas, etc.;
- H. Honduras: des discussions ont eu lieu avec l'organe de gestion au sujet de diverses questions relatives à la situation de Caiman crocodilus fuscus et de Crocodylus acutus. Le Secrétariat CITES l'a aussi aidé à fixer des quotas à l'exportation pour les perroquets et une proposition de projet sur la situation de Caiman crocodilus fuscus dans le pays lui a été présentée; l'étude sur le terrain est maintenant terminée;
- I. Brésil: le Secrétariat CITES a visité ce pays pour participer à une réunion, au niveau national, sur les problèmes des caïmans dans le Pantanal. Une série de conclusions et de recommandations ont été adoptées en faveur desquelles le Secrétariat CITES a contribué activement;
- J. Uruguay: les questions CITES ont été discutées avec l'organe de gestion, ensemble avec TRAFFIC Amérique du Sud, un bureau TRAFFIC qui travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat dans cette partie du monde;
- K. Argentine: ce pays a présenté des problèmes sérieux eu égard à l'application de la Convention, et le Secrétariat CITES a travaillé en étroite collaboration avec les autorités argentines pour les aider à résoudre des problèmes majeurs de commerce de

faune sauvage. A part cela, le Secrétariat CITES, ensemble avec le WWF-US et des commerçants en reptiles argentins, a mis au point une étude sur Tupinambis spp., afin de savoir si les exportations actuelles de peaux de ces espèces peuvent se maintenir durablement.

La situation d'ensemble de la CITES en Amérique centrale et du Sud et aux Caraïbes s'améliore progressivement, en dépit de la situation économique grave de toute la région, ce qui favorise le commerce illicite de la plupart des espèces qui entrent dans le commerce international. Certains pays d'importation tels que le Japon, la France, l'Espagne et le Portugal jouent un rôle crucial et ont aussi amélioré leurs propres contrôles, ce qui a été très utile. Le Secrétariat espère que le commerce illicite en provenance d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes continuera de baisser à l'avenir, les pays importateurs prenant leurs responsabilités de membres de la CITES plus sérieusement encore.

3.4 ASIE

L'Asie est une région unique: outre le fait qu'elle comprend quatre des sept pays les plus peuplés du monde, elle est aussi constituée de pays importateurs et de pays exportateurs majeurs, et la culture est différente dans chaque pays. De ce fait, une attention particulière devrait être vouée à cette région. En dépit de la difficulté de travailler dans cette région, des résultats considérables ont été obtenus en ce qui concerne une meilleure application de la CITES.

Depuis la sixième session de la Conférence des Parties, le secrétaire général et le coordonnateur régional ont visité plusieurs pays de cette région.

Bien que le Japon ait connu de graves problèmes d'exécution dans le passé, l'application de la Convention a été considérablement améliorée récemment. Ceci est partiellement dû au fait que le Secrétariat a établi des relations étroites avec le gouvernement et les commerçants et en partie parce que le gouvernement a orienté les commerçants vers un commerce légitime de la faune et de la flore sauvages.

En outre, beaucoup de temps a été consacré au Sud-Est asiatique où le coordonnateur régional a effectué des visites à plusieurs occasions, afin de discuter de divers problèmes avec les gouvernements, les commerçants et les organisations non gouvernementales de conservation. Alors que la situation générale s'est améliorée, nous avons découvert l'existence d'une "Thailand connection", à laquelle il faudra remédier dès que possible.

3.5 OCEANIE

La Nouvelle-Zélande a adhéré à la CITES en mai 1989, faisant passer à trois le 30 juin 1989 le nombre de Parties en Océanie. Plusieurs Etats de la région ne sont pas encore Parties. Davantage d'efforts doivent être accomplis afin qu'ils adhèrent à la Convention.

Le coordonnateur régional a visité la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour participer à la session du Groupe CSE/UICN de spécialistes des crocodiles.

3.6 EUROPE

Le siège du Secrétariat étant situé dans cette région, les relations avec les organes de gestion sont très développées. Il s'agit d'une région essentiellement importatrice et une partie importante des activités du Secrétariat consiste à confirmer des permis d'exportation ou à aider des pays dans leur lutte contre la fraude.

Les relations avec la Commission des Communautés européennes sont très développées. La CEE soutient de nombreux projets du Secrétariat et il existe un échange important d'informations entre le Secrétariat et la Commission. Outre les relations qui existaient depuis longtemps avec la Direction générale de la protection de l'environnement et des consommateurs (DG XI) et la Direction générale du développement (DG VIII), le Secrétariat a développé ses contacts avec la Direction générale des douanes (DG XXI), ce qui a notamment accru les possibilités de diffusion rapide des informations vers les douanes de la Communauté.

Des discussions ont eu lieu avec la Commission concernant des problèmes rencontrés dans l'application des règlements communautaires et sur l'adhésion des 2 Etats qui appliquent ce règlement mais qui ne sont pas Parties à la CITES (Grèce et Irlande).

Conformément à ses engagements, la Commission a rendu public le rapport indépendant sur l'application des règlements CEE sur la CITES. Le Parlement européen, après avoir nommé une commission, a publié un rapport et adopté une résolution sur l'application de la CITES dans la CEE.

En ce qui concerne la mise en vigueur de la CITES, des progrès notables peuvent être constatés. Deux pays européens (la France et l'Autriche) qui avaient fait l'objet de vives critiques lors de la 6ème session de la Conférence de Parties ont réalisé des progrès importants. Les remarques faites à Ottawa ont donc porté leurs fruits et peuvent être considérées comme ayant été constructives. Il convient également d'être satisfait des efforts réalisés par le Portugal. Malheureusement, il subsiste encore des lacunes importantes dans la CEE, ce qui pourrait être inquiétant, si elles n'étaient pas comblées pour l'entrée en vigueur du marché unique en 1993.

Trois séminaires européens ont été organisés en 1989: deux pour les personnels des organes de gestion et un pour les douaniers. Leur compte rendu figure au chapitre "Mise en oeuvre et lutte contre la fraude" et leur programme en annexes 5 et 6.

Un nouveau pays est devenu Partie. Il s'agit de Malte.

Le Secrétariat a eu des contacts avec des représentants de l'URSS, afin d'établir des relations plus suivies et notamment de régler le problème des contributions financières.

D'autre part, le Secrétariat a eu des échanges avec des Etats non-Parties (Grèce, Pologne, Tchécoslovaquie et Turquie) afin d'évoquer leur éventuelle adhésion.

4. LE SECRETARIAT COMMUNIQUE

Un Secrétariat isolé n'aurait aucune efficacité; la communication est donc essentielle. Comme dans tout processus de communication, il y a un émetteur et un récepteur. Le Secrétariat est à la fois l'un et l'autre, mais ses correspondants sont nombreux. On peut particulièrement noter les organes officiels de la CITES (Comité permanent, autres comités et groupes de travail, gouvernements, organes de gestion), les organisations internationales (gouvernementales ou non), la presse et le public.

4.1 LES MOYENS DE COMMUNICATION

Au cours de la période visée par le présent rapport, outre la photocopieuse, le téléphone et le télex, le Secrétariat s'est enrichi d'un télécopieur. Il est incontestable que cet appareil a profondément modifié sa façon de travailler et a permis d'accroître son efficacité. La possibilité de recevoir des copies de permis par ce moyen accélère leur examen.

D'autre part, le Secrétariat a acquis un interface qui permet d'utiliser l'équipement de traitement de texte pour expédier les télex.

Le Secrétariat souhaiterait disposer des financements nécessaires (au travers du budget des projets spéciaux) pour aider certains Parties à s'équiper en télécopieur et télex.

4.2 LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Le Secrétariat est l'objet de très nombreuses demandes d'informations de la part de journalistes, qu'ils soient de la presse écrite ou audiovisuelle. Outre les interviews, le Secrétariat doit fournir un nombre important de renseignements sur la Convention en général, sur les trafics ou sur le statut des certaines espèces. Au cours du deuxième trimestre de 1989, les demandes ont essentiellement porté sur l'éléphant d'Afrique.

Par ailleurs, le Secrétariat a décidé de développer une stratégie de communication. En raison des moyens disponibles, il n'a pas été possible de réaliser le programme prévu. Cependant, un certain nombre d'opérations ont pu être effectuées, notamment:

- La diffusion d'un communiqué à l'occasion du spectacle de ballet organisé au bénéfice de la CITES.
- Conférence de presse au Palais des Nations (août 1988), suivie de la diffusion d'un communiqué de presse sur des exemples de trafics (annexe 7). Les suites en ont été particulièrement positives. Le Secrétariat a recensé plus de 300 articles et il est probable qu'il est loin d'avoir eu connaissance de tous. Deux émissions de télévision sur des réseaux internationaux et la diffusion de reportages sur BBC International, Radio France International, Radio Suisse International sont à ajouter au résultat.
- La diffusion d'un communiqué de presse sur une affaire de trafic.

- Un voyage de presse pour une quinzaine de journalistes français (en collaboration avec le Programme d'action pour la Méditerranée du PNUE). D'une durée de 2 jours, il a regroupé les représentants de la grande presse nationale et de la presse spécialisée dans la nature.
- La participation du secrétaire général à une émission grand public de la télévision française, et a plusieurs émissions de télévision à travers le monde.
- Un petit déjeuner de presse pour la presse lausannoise. Il en a résulté une page entière dans le plus grand quotidien de Lausanne qui a choisi cet article pour son affichette.
- La réalisation d'un dossier de presse sur l'éléphant (avec le concours de l'agence Liv Communication). Ce dossier a été diffusé à plus de 700 exemplaires.
- La réalisation d'un dossier de presse sur la CITES et le Secrétariat.

A l'occasion de certains événements, de déplacements de membres du Secrétariat, de nombreux articles ont été publiés.

Des membres du Secrétariat ont participé à de nombreuses émissions de radio ou de télévision, notamment suisses, françaises, britanniques, de la République fédérale d'Allemagne et japonaises (y compris sur les réseaux mondiaux de ces pays).

4.3 LE PUBLIC

Le Secrétariat est l'objet de nombreuses demandes d'informations, qui émanent d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants ou de simples particuliers qui souhaitent en savoir plus sur le commerce des animaux et des plantes ou sur la CITES.

D'autre part, le Secrétariat organise ou participe à des opérations destinées à sensibiliser le public au problème des risques que fait courir aux espèces, le commerce excessif ou illégal de la faune ou de la flore sauvages. Ces publics peuvent être spécialisés ou non. Parmi ces actions on peut noter:

4.4 L'EDITION DE DOCUMENTS

Le dépliant CITES en anglais a été réédité.

Le Secrétariat a participé à la rédaction d'une plaquette de l'UNEP sur la CITES (Environment Brief no. 8).

Un livre "Evolution of CITES" a été imprimé (avec l'aide de la Commission des Communautés européennes).

Trois tomes de "Significant Trade in Appendix II Species" ont été publiés (avec l'aide du Gouvernement canadien).

De nouvelles fiches de l'édition anglaise du Manuel d'identification, ainsi que deux nouveaux classeurs, ont été imprimés (voir le document Doc. 7.16). L'édition en français a progressé. Les 400 premières fiches devraient être imprimées d'ici fin 1989. La traduction de l'édition espagnole s'est poursuivie.

4.5 PARTICIPATION A DES CAMPAGNES

Le Secrétariat a apporté son soutien à l'opération "Sauvons les Rhinos" organisée par T.F.1, DNH et Le Livre de Paris-Hachette avec le soutien des Gouvernements français et du Zimbabwe, ainsi que celui de l'UNESCO.

4.6 ORGANISATIONS D'OPERATIONS

Grâce au soutien continu de la Municipalité de Lausanne, à la générosité et à l'engagement personnel du chorégraphe argentin Oscar Araiz (alors directeur-chorégraphe du Ballet du Grand théâtre de Genève), ainsi qu'à la contribution financière d'organisations intéressées par la cause que défend la CITES, le Secrétariat a pu, le 23 juin 1988, mettre sur pied un gala en faveur de la Convention. La danse, ainsi au service de la sauvegarde du patrimoine naturel, a permis au public lausannois, par le biais de trois merveilleuses chorégraphies, dont deux en relation avec le sujet, "La Mer" de C. Debussy et "le Carnaval des animaux" de C. Saint-Saëns, de se familiariser avec les activités et les objectifs de la CITES. Cette initiative collective, qui s'est avérée fructueuse non seulement sur le plan pécuniaire mais également promotionnel, encourage le Secrétariat (et devrait encourager toute personne ou tout organisme conscient de l'importance de la CITES) à mettre sur pied, à l'avenir, ce genre de manifestation.

Le Secrétariat a travaillé sur un projet de film-vidéo qui devrait être réalisé pour la fin 1989.

4.7 QUELQUES STATISTIQUES

	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1er semest. 89</u>
Lettres officielles envoyées	1587	3340	1355
Télex envoyés	2816	1204	785
Télex reçus	2026	700	402
Télexcopies reçues	-	2500	3900
Télexcopies envoyées	-	3800	3972

4.8 CONCLUSION

Le Secrétariat fait siennes les conclusions du Conseil d'administration du PNUE (mai 1989): "l'information a un rôle primordial à jouer dans le combat contre la dégradation des ressources naturelles".

5. LE SECRETARIAT ET LES AUTRES

5.1 LE SYSTEME ONU

Membre de la famille des Nations-Unies, le Secrétariat entretient de nombreuses relations avec d'autres membres, notamment le PNUD, la FAO et l'UNESCO. Un projet d'émission d'une série de timbres poste est à l'étude avec le Service postal des Nations Unies. Bien entendu, les contacts sont fréquents avec l'Office des Nations Unies à Genève.

Mais c'est évidemment avec le PNUE que les échanges sont les plus développés. Outre les aspects administratifs (budget, personnel, etc.), le Secrétariat a participé à plusieurs réunions de travail

dont l'une sur le projet de convention sur la diversité génétique. Des contacts existent avec le GRID, le Programme d'action sur les zones côtières et le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (Convention de Bonn).

5.2 LES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX

Outre la CEE, INTERPOL et le CCD, le Secrétariat a été en relation avec le Conseil de l'Europe, la Commission baleinière internationale, l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine.

5.3 LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES DE CONSERVATION

Le Secrétariat est en relation constante avec un nombre très important d'organisations non gouvernementales de conservation, qu'elles soient mondiales, régionales ou nationales. Le Secrétariat n'ignore pas l'apport irremplaçable de ces organisations à la réalisation des objectifs de la CITES.

Il est impossible de citer, ici, les noms de tous ceux qui ont largement contribué à l'efficacité du Secrétariat en lui apportant des contributions financières, en communiquant des informations, en réalisant des études, en contribuant aux débats d'idées ou en publiant des documents.

Cependant, le Secrétariat ne peut pas ne pas mentionner le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Afin de mieux coordonner les actions avec ces deux organismes, une réunion tri-latérale est organisée tous les 3 mois.

Enfin, il faut signaler l'exceptionnel apport du réseau TRAFFIC en Amérique du Sud, au Japon, en Europe, en Océanie et aux Etats-Unis d'Amérique. Les informations, les études, et dans certains cas, l'aide sur le terrain, apportées par les bureaux TRAFFIC justifient le statut particulier de ces ONG vis-à-vis du Secrétariat. Le Secrétariat a apporté son appui à la création de trois nouveaux bureaux TRAFFIC (Asie du Sud-Est, Afrique orientale, Afrique occidentale et centrale) et souhaite qu'ils deviennent rapidement opérationnels.

5.4 LES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR LA CITES

Afin de mieux faire connaître les objectifs et les règles de la CITES, le Secrétariat est en contact avec de nombreuses organisations de professionnels dont l'activité est concernée par la CITES. Ce sont essentiellement les tanneurs, les fourreurs, les commerçants en animaux familiers, en ivoire et en peaux de reptiles, les agences de voyages et les compagnies aériennes.

Dans ce dernier domaine, la CITES est représentée aux réunions de la Commission de l'IATA pour les animaux vivants par le président du Groupe de travail sur le transport des spécimens vivants (Canada). Le Secrétariat souhaite, par ailleurs, développer davantage ses relations avec l'IATA.

6. LE SECRETARIAT ET LES PROJETS SPECIAUX

Afin de remplir les exigences de la Convention ainsi que des résolutions de la Conférence des Parties, il est essentiel que le Secrétariat mette des projets au point. Toutefois, il lui est impossible de le faire dans le cadre du budget ordinaire. Ainsi, la recherche de sources de financement externe est très importante.

La Convention a profité de nombreuses sources, dont plusieurs gouvernements, des organisations de conservation et des organisations commerciales. Au nom de tous les Etats Parties, le Secrétariat tient à exprimer ses remerciements sincères à ceux qui ont contribué à des projets, tant en espèces qu'en nature. Le Secrétariat souligne aussi que ces contributions sont vitales pour l'application de la Convention.

Parmi d'autres, les projets suivants sont en cours d'exécution:

- programme de conservation des caïmans en Amérique latine
- enquête sur les crocodiles en Afrique australe et orientale
- enquête sur les varans en Asie australe et du Sud-Est
- étude des pythons dans le Sud-Est asiatique
- enquête sur le crocodile marin aux Iles Salomon
- enquête sur les Tupinambis en Argentine.

Plusieurs réunions telles que les séminaires européens et les sessions du Groupe de travail sur l'éléphant d'Afrique ont aussi bénéficié d'un financement externe.

Il convient de mentionner que deux membres du Secrétariat ont été mis à disposition du Secrétariat par des gouvernements: de la France et des Territoires du Nord-Ouest, Canada. En outre, l'Unité de l'ivoire est financée sur financement externe.

De plus amples informations au sujet des projets sont présentées dans le document Doc. 7.12.

7. L'UNITE DE L'IVOIRE

La période allant de janvier 1988 à juillet 1989 fut exceptionnellement active pour l'Unité de l'ivoire du Secrétariat. Elle a inclut la démission de son coordonnateur, en juillet 1988, et son remplacement après une brève période de transition. En 1988 seulement, près de 1'300 permis, ce qui représentait environ 22'000 nouvelles défenses commercialisées, ont été traités par l'unité, avec l'aide du WTMU. Des problèmes fondamentaux de mise en oeuvre ont été identifiés dans divers pays, et des démarches ont été entreprises pour les résoudre. Des infractions plus graves à la Convention ont aussi été détectées. Un certain nombre de cas de transactions frauduleuses ont été découverts et plusieurs saisies importantes d'ivoire effectuées au cours des 18 mois. Deux sessions du Groupe de travail sur l'éléphant d'Afrique ont été organisées, la première à Nairobi, Kenya (novembre 1988) et la deuxième à Gaborone, Botswana (juillet 1989). Le Secrétariat a aussi été représenté à plusieurs réunions relatives à la conservation de l'éléphant d'Afrique.

Voir le document Doc. 7.21 pour de plus amples informations au sujet des activités de l'Unité de l'ivoire et du fonctionnement du Système de contrôle du commerce de l'ivoire.

8. MISE EN VIGUEUR ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La mise en vigueur et la lutte contre la fraude incluent la prévention et les actions lorsque des fraudes sont susceptibles d'être commises ou se produisent.

8.1 LA POLITIQUE DE PREVENTION

Elle consiste essentiellement en la formation des personnes chargées du contrôle des opérations de commerce international depuis l'émission du permis jusqu'à la sortie du territoire ou l'entrée dans le territoire ainsi que la diffusion d'informations susceptibles d'aider ces personnes.

Le Secrétariat a organisé trois séminaires de formation en 1989. En raison du manque de moyens financiers, ils l'ont été au niveau européen mais le Secrétariat espère pouvoir en réaliser aussi dans d'autres parties du monde.

Les deux premiers séminaires (organisés au Secrétariat avec l'aide financière de la Commission des Communautés européennes) ont regroupé 39 membres des personnels des organes de gestion représentant 19 pays. L'un fut tenu en langue anglaise et l'autre en langue française. Les annexes 5 et 6 présentent le programme de ces séminaires. Les participants se sont déclarés tous satisfaits ou très satisfaits. Un des intérêts a été qu'un fort pourcentage des personnes présentes étaient chargées du travail quotidien dans les organes de gestion et n'assistaient généralement pas aux réunions de la CITES. Ces séminaires ont également permis d'établir des relations personnelles entre ceux qui, dans une même région, rencontrent des problèmes similaires.

En juin 1989, le Secrétariat CITES et le Conseil de coopération douanière ont organisé, avec le soutien de la Commission des Communautés européennes, un séminaire à l'attention des responsables des douanes européennes. Trente-huit participants représentant quinze pays ont étudié les problèmes posés par la CITES. L'annexe 8 présente le programme de ce séminaire et ses conclusions. Ces séminaires ont été l'occasion de réaliser des séries de fiches techniques sur les procédures CITES.

La circulation de l'information se fait essentiellement par le biais des notifications aux Parties. Le Secrétariat diffuse des informations sur les législations nationales, les permis ou timbres de sécurité volés, etc.

Signalons la réalisation d'un guide pratique pour les organes de gestion pour travailler avec les Bureaux centraux d'INTERPOL. Son efficacité s'est vite révélée: alors qu'INTERPOL a traité deux affaires CITES en 1987 et 1988, plus d'une soixantaine ont été mises en route au cours du premier semestre de 1989.

8.2 ACTION EN CAS DE FRAUDE

Le Secrétariat n'étant pas habilité à effectuer des enquêtes et, bien sûr, n'ayant aucun pouvoir dans ce domaine, il limite son rôle à:

- faire circuler des informations sur les fraudes de la manière la plus efficace possible (renseignements recueillis dans un pays et transmis à un autre, vers les organes de gestion, les douanes ou les services de police);

- apporter une assistance technique lors d'enquêtes (examen de permis, renseignements scientifiques ou juridiques, etc.);
- aide immédiate pour trouver une solution lors de la saisie d'animaux vivants;
- avis sur la validité de documents;
- analyse des informations disponibles au Secrétariat (rapports annuels, permis) pour détecter des fraudes éventuelles.

Entre mai 1988 et juin 1989, le Secrétariat a été informé ou est intervenu pour plus de 250 infractions ou infractions présumées.

Si le Secrétariat est souvent informé au moment de la découverte d'une infraction, il l'est beaucoup plus rarement sur les suites des enquêtes. Il serait souhaitable que les Parties informent plus fréquemment le Secrétariat sur les "modus operandi" et sur les résultats des enquêtes. Des synthèses utilisables par toutes les autres Parties seraient alors réalisables et leur seraient incontestablement utiles. L'exemple de l'Australie, qui communique régulièrement une information de qualité, serait à généraliser. Plusieurs projets sont à l'étude pour améliorer l'efficacité du Secrétariat dans ce domaine.

8.3 RELATIONS AVEC INTERPOL ET LE CCD

Compte tenu de la spécificité de ces deux organismes, le Secrétariat a développé des priorités différentes pour travailler en commun avec eux. Pour Interpol, il s'agit des actions de lutte contre la fraude. Pour le CCD, ce sont la formation et la réglementation douanière qui sont favorisées.

Interpol

Le travail en commun avec cet organisme a été relancé et des procédures de communication ont été établies. Outre l'édition du guide précédemment mentionné, plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour étudier des cas spécifiques ou des problèmes particuliers (faux permis, relations avec le trafic de drogues, etc.). Un supplément spécial de 18 pages de la Revue internationale de police criminelle (publication d'Interpol) a été entièrement consacré à la CITES en juin 1989. La récente nomination d'un responsable spécialisé pour les affaires CITES devrait permettre d'accroître l'efficacité des relations CITES-Interpol.

Conseil de coopération douanière

Le CCD a édité, fin 1988, un module de son Manuel de formation à la lutte contre la fraude, consacré à la CITES. Le Secrétariat a présenté un exposé lors de la réunion du Comité de lutte contre la fraude.

En ce qui concerne la réglementation douanière, le Secrétariat a discuté de la Convention sur les bagages des voyageurs par chemin de fer et, surtout, a fait des propositions pour la nouvelle Convention sur l'admission temporaire.

8.4 LES RAPPORTS ANNUELS

Chaque année, les Parties doivent faire parvenir au Secrétariat, un rapport présentant un résumé des opérations de commerce international concernant les espèces inscrites aux annexes de la CITES. Toutes les données ainsi communiquées sont compilées dans un ordinateur par le W.T.M.U. du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, à Cambridge (Grande-Bretagne), avec lequel le Secrétariat a signé un contrat.

Ces données sont utilisées pour:

- la lutte contre la fraude
- l'établissement de tableaux comparatifs entre les importations et les exportations déclarées
- l'analyse de statistiques sur le commerce de certaines espèces.

Il existe toujours un sérieux problème lié au fait que de nombreuses Parties communiquent leurs rapports annuels avec un retard important ou ne les envoient pas. En mars 1989, le Secrétariat a distribué aux Parties les tableaux comparatifs concernant l'année 1986. Des suggestions quant à la façon de les utiliser les accompagnaient. Il est encore trop tôt pour en connaître les résultats. La situation en ce qui concerne les rapports annuels fait l'objet du document Doc. 7.19.

9. LE SECRETARIAT NOTIFIE

Entre le 1er janvier 1988 et le 30 juin 1989, le Secrétariat a envoyé:

- 7 notifications aux Etats signataires ou contractants (annexe 9)
- 93 notifications aux Parties (annexe 10)
- 18 notifications relatives à l'ivoire (annexe 11)

Les sujets des notifications aux Parties peuvent se résumer ainsi:

- lutte contre la fraude et infractions	11
- législations nationales	20
- institutions scientifiques	6
- timbres de sécurité	5
- élevage en captivité	4
- transmission de documents	16
- Manuel d'identification	4
- procédures	4
- rapports annuels	4
- réserves	4
- réunions	8
- divers	7

Par ailleurs, le Secrétariat a édité et diffusé les Procès-verbaux de la sixième session de la Conférence des Parties (Ottawa, 1987): 1036 pages.

10. LE PERSONNEL DU SECRETARIAT

Le personnel du Secrétariat comprenait:

	Au 1er janvier 88	Au 30 juin 89
Cadres	6	8
Personnel de soutien	7	10
Stagiaire		1
Total	13	19

Les annexes 12 et 13 présentent les organigrammes du Secrétariat au 01.01.88 et au 30.06.89.

Les principaux changements au niveau des cadres ont été les suivants:

Départs:	C. Huxley (statistiques et information) J. Yovino (Unité de l'ivoire) T. Subramanian (administration)
Arrivées:	J. Flores (administration) J.-P. Le Duc (lutte contre la fraude et information) D. Hykle (Unité de l'ivoire) D. Brackett (gestion)

Les principaux changements au niveau du personnel de soutien ont été les suivants:

Départs:	G. Sarcone (messenger)
Arrivées:	G. Puccio (messenger) P. Benn (secrétaire) L. Brandeaux (secrétaire) E. Eastwood (secrétaire) V. Zentilli (secrétaire)

Coordination régionale:

Asie-Océanie:	Y. Kaneko (depuis mai 1988)
Europe:	J.-P. Le Duc (depuis décembre 1988)
Amérique du Nord:	D. Brackett (depuis janvier 1989)

Deux gouvernements ont mis des fonctionnaires à disposition du Secrétariat:

En mai 1988, le Gouvernement français a mis à disposition, M. Jean-Patrick Le Duc qui était en poste auparavant au Muséum national d'histoire naturelle. Le financement est assuré par le Ministère de l'environnement (contrat d'un an renouvelé).

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (Canada) a mis un cadre supérieur à disposition du Secrétariat, à compter de janvier 1989. M. David Brackett, qui était assistant de ministre adjoint au Department of Renewable Resources, occupe la fonction de Coordonnateur de gestion. Il apporte avec lui une expérience bienvenue en matière de gestion. Le financement de son détachement est indépendant de toute contribution du Gouvernement canadien.

Le Secrétariat tient à renouveler ses remerciements à ces deux gouvernements pour leur générosité et leur contribution importante à l'efficacité du Secrétariat.

11. QUESTIONS DE FINANCES

Les Parties se souviendront certainement de la situation financière très inquiétante qui prévalait en 1986 et 1987 suite à la chute dramatique du dollar américain par rapport au franc suisse. Lors de la dernière session de la Conférence des Parties, le Secrétariat avait essayé de décrire cette situation aussi clairement que possible et de mettre en garde les Parties sur le fait que rien ou peu de choses pouvait être attendu du Secrétariat sans financement adéquat.

Alors que le dollar s'est avéré beaucoup plus stable en 1988 et dans la première partie de 1989, certaines Parties ont réagi avec un grand engagement et dévotion en faveur des objectifs de la Convention, en allant beaucoup plus loin que leurs contributions ne le prévoyaient, ce qui a permis un heureux rétablissement en 1988 et 1989. Nous pouvons dire que, si la stabilité financière n'a pas encore été atteinte, le bout du tunnel approche.

De plus amples informations financières figurent dans les documents Doc. 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12 et 7.13.

12. CONCLUSIONS

Entre le 1er janvier 1988 et le 30 juin 1989, le Secrétariat a connu une forte croissance de ses activités. Entre autres, le nombre de Parties est passé de 95 à 102, le personnel s'est étoffé, passant de 12 à 19 membres, mais les moyens de fonctionnement n'ont pas évolué de la même façon. Certes, le problème budgétaire est devenu moins crucial mais il reste préoccupant.

On peut constater, d'une façon générale, une amélioration dans la façon dont les Parties appliquent la Convention mais ceci a pour corollaire un accroissement des demandes d'aide et de conseils au Secrétariat. Ce dernier est heureux de constater que le travail qu'il accomplit pour une meilleure réalisation des objectifs de la CITES porte ses fruits.

Le fait de devoir organiser la septième session de la Conférence des Parties a représenté une charge supplémentaire très importante, surtout lors des derniers mois, mais les progrès de la CITES représentent le meilleur encouragement pour le personnel du Secrétariat.

Depuis quelque temps, le Secrétariat et son personnel font l'objet de critiques visant à mettre en doute leur honnêteté, leur impartialité et même leur intégrité. Ceci est inacceptable mais représente probablement la conséquence de l'efficacité des actions entreprises. Ceci ne signifie pas que le Secrétariat n'est pas ouvert à la critique et qu'il ne l'accepte pas. Bien au contraire. Mais il souhaiterait que cette critique soit constructive et entraîne une meilleure mise en oeuvre de la Convention.

Il reste certainement beaucoup à faire pour atteindre pleinement les objectifs de la Convention et pour que, pourquoi ne pas rêver, plus aucune espèce animale ou végétale ne soit menacée par le commerce international.

Le soutien des Parties, aussi bien moral que financier, est indispensable à l'efficacité du Secrétariat et de la Convention. C'est à cette condition que le patrimoine naturel de notre planète aura une chance supplémentaire d'être conservé.

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA

CONVENCION SOBRE EL COMERCIO INTERNACIONAL DE ESPECIES
AMENAZADAS DE FAUNA Y FLORA SILVESTRES

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

List of Parties
Lista de las Partes
Liste des Parties

(R)	Ratification/Ratificación
(A)	Accession/Adhesión/Adhésion
(Ap)	Approval/Aprobación/Approbation
(Ac)	Acceptance/Aceptación/Acceptation
(Ds)	Declaration of succession/Declaración de sucesión/ Déclaration du succession

<u>State/Estado/Etat</u>	<u>Date/Fecha</u>	
Afghanistan/Afganistán	30.10.1985	(A)
Algeria/Argelia/Algérie	23.11.1983	(A)
Argentina/Argentine	08.01.1981	(R)
Australia/Australie	29.07.1976	(R)
Austria/Autriche	27.01.1982	(A)
Bahamas	20.06.1979	(A)
Bangladesh	20.11.1981	(R)
Belgium/Bélgica/Belgique	03.10.1983	(R)
Belize/Bélice	19.08.1986	(Ds)
Benin/Bénin	28.02.1984	(A)
Bolivia/Bolivie	06.07.1979	(R)
Botswana	14.11.1977	(A)
Brazil/Brasil/Brésil	06.08.1975	(R)
Burundi	08.08.1988	(A)
Cameroon/Camerún/Cameroun	05.06.1981	(A)
Canada/Canadá	10.04.1975	(R)
Central African Republic/República Centroafricana/ République centrafricaine	27.08.1980	(A)
Chad/Tchad	02.02.1989	(A)
Chile/Chili	14.02.1975	(R)
China/Chine	08.01.1981	(A)
Colombia/Colombie	31.08.1981	(R)
Congo	31.01.1983	(A)
Costa Rica	30.06.1975	(R)
Cyprus/Chipre/Chypre	18.10.1974	(R)
Denmark/Dinamarca/Danemark	26.07.1977	(R)
Dominican Republic/República Dominicana/République dominicaine	17.12.1986	(A)
Ecuador/Equateur	11.02.1975	(R)
Egypt/Egipto/Egypte	04.01.1978	(A)

El Salvador	30.04.1987	(A)
Ethiopia/Etiopía/Ethiopie	05.04.1989	(A)
Finland/Finlandia/Finlande	10.05.1976	(A)
France/Francia	11.05.1978	(Ap)
Gambia/Gambie	26.08.1977	(A)
Gabon/Gabón	13.02.1989	(A)
German Democratic Republic/República Democrática Alemana/République démocratique allemande	09.10.1975	(A)
Germany, Federal Republic of/Alemania, República Federal de/Allemagne, République fédérale d'	22.03.1976	(R)
Ghana	14.11.1975	(R)
Guatemala	07.11.1979	(R)
Guinea/Guinée	21.09.1981	(A)
Guyana	27.05.1977	(A)
Honduras	15.03.1985	(A)
Hungary/Hungría/Hongrie	29.05.1985	(A)
India/Inde	20.07.1976	(R)
Indonesia/Indonésie	28.12.1978	(A)
Iran, Islamic Republic of/Irán, República Islámica del /Iran, République islamique d'	03.08.1976	(R)
Israel/Israël	18.12.1979	(R)
Italy/Italia/Italie	02.10.1979	(R)
Japan/Japón/Japon	06.08.1980	(Ac)
Jordan/Jordania/Jordanie	14.12.1978	(A)
Kenya	13.12.1978	(R)
Liberia/Libéria	11.03.1981	(A)
Liechtenstein	30.11.1979	(A)
Luxembourg/Luxemburgo	13.12.1983	(R)
Madagascar	20.08.1975	(R)
Malawi	05.02.1982	(A)
Malaysia/Malasia/Malaisie	20.10.1977	(A)
Malta/Malte	17.04.1989	(A)
Mauritius/Mauricio/Maurice	28.04.1975	(R)
Monaco/Mónaco	19.04.1978	(A)
Morocco/Marruecos/Maroc	16.10.1975	(R)
Mozambique	25.03.1981	(A)
New Zealand/Nueva Zelandia/Nouvelle-Zélande	10.05.1989	(A)
Nepal/Népal	18.06.1975	(A)
Netherlands/Países Bajos/Pays-Bas	19.04.1984	(R)
Nicaragua	06.08.1977	(A)
Niger/Níger	08.09.1975	(R)
Nigeria/Nigeria	09.05.1974	(R)
Norway/Noruega/Norvège	27.07.1976	(R)
Pakistan/Pakistán	20.04.1976	(A)
Panama/Panamá	17.08.1978	(R)
Papua New Guinea/Papua Nueva Guinea/ Papouasie-Nouvelle-Guinée	12.12.1975	(A)
Paraguay	15.11.1976	(R)
Peru/Perú/Pérou	27.06.1975	(R)
Philippines/Filipinas	18.08.1981	(R)
Portugal	11.12.1980	(R)
Rwanda	20.10.1980	(A)
Saint Lucia/Santa Lucía/Sainte-Lucie	15.12.1982	(A)
Saint Vincent and the Grenadines/San Vicente y las Granadinas/Saint-Vincent-et-Grenadines	30.11.1988	(A)
Senegal/Sénégal	05.08.1977	(A)
Seychelles	08.02.1977	(A)
Singapore/Singapur/Singapour	30.11.1986	(A)
Somalia/Somalie	02.12.1985	(A)

South Africa/Sudáfrica/Afrique du Sud	15.07.1975	(R)
Spain/España/Espagne	30.05.1986	(A)
Sri Lanka	04.05.1979	(A)
Sudan/Sudán/Soudan	26.10.1982	(R)
Suriname	17.11.1980	(A)
Sweden/Suecia/Suède	20.08.1974	(R)
Switzerland/Suiza/Suisse	09.07.1974	(R)
Tanzania, United Republic of/Tanzania, República		
Unida de/Tanzanie, République-Unie de	29.11.1979	(R)
Thailand/Tailandia/Thaïlande	21.01.1983	(R)
Togo	23.10.1978	(R)
Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago/Trinité-et-		
Tobago	19.01.1984	(A)
Tunisia/Túnez/Tunisie	10.07.1974	(R)
Union of Soviet Socialist Republics/Unión de		
Repúblicas Socialistas Soviéticas/Union des		
Républiques socialistes soviétiques	09.09.1976	(R)
United Kingdom of Great Britain and Northern		
Ireland/Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda		
del Norte/Royaume-Uni de Grande-Bretagne et		
d'Irlande du Nord	02.08.1976	(R)
United States of America/Estados Unidos de		
América/Etats-Unis d'Amérique	14.01.1974	(R)
Uruguay	02.04.1975	(R)
Venezuela	24.10.1977	(R)
Zaire/Zaire	20.07.1976	(A)
Zambia/Zambie	24.11.1980	(A)
Zimbabwe	19.05.1981	(A)

Amendement financier

Amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a),
de la Convention

Liste des Parties ayant approuvé l'amendement

1.	Norvège	18.12.1979
2.	Canada	30.01.1980
3.	Inde	5.02.1980
4.	Suède	25.05.1980
5.	République fédérale d'Allemagne	7.05.1980
6.	Japon	8.08.1980
7.	Maurice	23.10.1980
8.	Etats-Unis d'Amérique	23.10.1980
9.	Botswana	19.11.1980
10.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	28.11.1980
11.	Togo	5.01.1981
12.	Suisse	23.02.1981
13.	Danemark	25.02.1981
14.	Liechtenstein	21.04.1981
15.	Pakistan	2.07.1981
16.	Zimbabwe	14.07.1981
17.	Suriname	17.08.1981
18.	Jordanie	15.09.1982
19.	Afrique du Sud	1.10.1982
20.	Pérou	6.10.1982
21.	Népal	21.10.1982
22.	Chili	18.11.1982
23.	Seychelles	18.11.1982
24.	Italie	18.11.1982
25.	Tunisie	23.11.1982
26.	Kenya	25.11.1982
27.	Madagascar	11.03.1983
28.	Egypte	28.03.1983
29.	Finlande	5.04.1983
30.	Niger	8.04.1983
31.	Belgique	3.10.1983
32.	Panama	28.10.1983
33.	Autriche	16.03.1984
34.	Pays-Bas	19.04.1984
35.	Trinité-et-Tobago	17.05.1984
36.	Uruguay	21.12.1984
37.	Nigéria	11.03.1985
38.	Brésil	21.11.1985
39.	Australie	1.07.1986
40.	Belize	19.08.1986
41.	Chypre	20.08.1986
42.	Sénégal	29.01.1987
43.	Maroc	3.02.1987
44.	Indonésie	12.02.1987
45.	Monaco	23.03.1987
46.	Guyana	22.04.1987

47.	Rwanda	25.06.1987
48.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	27.08.1987
49.	Equateur	13.05.1988
50.	Paraguay	1.07.1988
51.	République islamique d'Iran	13.09.1988

Organisations pour une intégration économique régionale

Amendement à l'Article XXI de la Convention
adopté à Gaborone (Botswana), le 30 avril 1983

Parties ayant approuvé l'amendement

<u>Etats Parties au 30.4.1983</u>		<u>Etats non-Parties au 30.4.1983</u>	
1. Monaco	24.08.1983	Trinité-et-Tobago	17.05.1984
2. Seychelles	15.09.1983	Pays-Bas	12.02.1985
3. Norvège	15.02.1984	Belgique	30.07.1985
4. Togo	24.02.1984		
5. Uruguay	21.12.1984		
6. Autriche	21.01.1985		
7. Allemagne, Rép. féd.	20.03.1985		
8. Chili	6.09.1985		
9. Royaume-Uni	13.12.1985		
10. Italie	23.01.1986		
11. Brésil	5.02.1986		
12. France	16.09.1986		
13. Zimbabwe	08.02.1988		
14. Belize	14.03.1988		
15. Sénégal	28.03.1988		
16. Philippines	17.05.1988		
17. Chine	7.07.1988		
18. Maurice	21.07.1988		
19. Sri Lanka	7.11.1988		
20. Danemark	10.01.1989		
21. Inde	11.01.1989		
22. Finlande	27.06.1989		

SPECIFIC RESERVATIONS ENTERED BY PARTIES

as of 1 April 1989

Appendix I

F A U N A

MAMMALIA

CETACEA

Physeteridae	<u>Physeter macrocephalus</u> -312	Japan, Norway
Ziphiidae	<u>Berardius</u> spp. <u>Berardius bairdii</u> <u>Hyperoodon</u> spp.	USSR Japan USSR
Balaenopteridae	<u>Balaenoptera acutorostata</u> -101	Brazil, Japan, Norway, Peru, USSR
	<u>Balaenoptera borealis</u> (reservation not applicable to stocks (A) in North Pacific and (B) in area from 0 degree longi- tude to 70 degrees east longitude, from the equator to the Antarctic Continent)	Japan, Norway
	Stocks (A) in North Pacific and (B) in area from 0 degree longi- tude to 70 degrees east longitude, from the equator to the Antarctic Continent of <u>Balaenoptera borealis</u>	USSR
	<u>Balaenoptera edeni</u>	Brazil, Japan, Peru, USSR
	<u>Balaenoptera physalus</u> <u>Balaenoptera physalus</u> (reservation not applicable to stocks (A) in North Atlantic off Iceland, (B) in North Atlantic off Newfoundland and (C) in area from 40 degrees south latitude to Antarctic Continent, from 120 degrees west longitude to 60 degrees west longitude)	Japan USSR

Stocks (A) in North Atlantic off
Iceland, (B) in North Atlantic off
Newfoundland and (C) in area from
40 degrees south latitude to
Antarctic Continent, from 120
degrees west longitude to 60
degrees west longitude of
Balaenoptera physalus
Magaptera novaeangliae

Norway
Saint Vincent and the
Grenadines

Balaenidae

Caperea marginata

Brazil, Peru

CARNIVORA

Canidae

Canis lupus +202

Switzerland

Ursidae

Ursus arctos isabellinus

Switzerland

Mustelidae

Lutra lutra

USSR

Felidae

Felis caracal +205 =322

Switzerland

Felis rubiginosa +206

Switzerland

ARTIODACTYLA

Tayassuidae

Catagonus wagneri

Liechtenstein,
Switzerland

Bovidae

Pantholops hodgsoni

Switzerland

AVES

GRUIFORMES

Otididae

Chlamydotis undulata

Switzerland

COLUMBIFORMES

Columbidae

Caloenas nicobarica

Switzerland

PSITTACIFORMES

Psittacidae

Ara macao

Liechtenstein,
Suriname, Switzerland

REPTILIA

TESTUDINATA

Cheloniidae	<u>Chelonia mydas</u> (reservation not applicable to the Australian population) <u>Eretmochelys imbricata</u> <u>Lepidochelys olivacea</u>	Suriname Japan, Saint Vincent and the Grenadines Japan
Dermochelyidae	<u>Dermochelys coriacea</u>	Suriname

CROCODYLIA

Crocodylidae	Transfer of the population of Botswana of <u>Crocodylus niloticus</u> to Appendix II subject to an export quota <u>Crocodylus niloticus</u> -112 <u>Crocodylus porosus</u> -113	Austria Botswana, Sudan Japan, Singapore
--------------	--	--

SAURIA

Varanidae	<u>Varanus bengalensis</u> <u>Varanus flavescens</u>	Japan Japan
-----------	---	----------------

SERPENTES

Viperidae	<u>Vipera ursinii</u> +213	Liechtenstein, Switzerland
-----------	----------------------------	-------------------------------

AMPHIBIA

ANURA

Microhylidae	<u>Dyscophus antongilii</u>	Liechtenstein, Switzerland
--------------	-----------------------------	-------------------------------

F L O R A

CUPRESSACEAE	<u>Fitz-Roya cupressoides</u> (reservation applicable only to the coastal population of Chile)	Chile
ORCHIDACEAE	<u>Renanthera imschootiana</u> <u>Vanda coerulea</u>	Switzerland Switzerland

Appendix II

F A U N A

MAMMALIA

CARNIVORA

Canidae	<u>Canis lupus</u> -102	USSR
Felidae	<u>Felis lynx</u>	USSR

AVES

GRUIFORMES

Pedionomidae	<u>Pedionomus torquatus</u>	Switzerland
--------------	-----------------------------	-------------

PSITTACIFORMES

Psittacidae	<u>Agapornis</u> spp.	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Amazona aestiva</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Amazona ochrocephala</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Aratinga</u> spp.	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Cacatua galerita</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Cyanoliseus patagonus</u>	Switzerland
	<u>Cyanoliseus patagonus</u> (reservation not applicable to <u>C. p. byroni</u>)	Liechtenstein
	<u>Eolophus roseicapillus</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Myiopsitta monachus</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Nandayus nenday</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Platycercus eximius</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Poicephalus senegalus</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Psittacula cyanocephala</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Psittacus erithacus</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Pyrrhura</u> spp. .	Liechtenstein, Switzerland

APODIFORMES

Trochilidae	Trochilidae spp.	Liechtenstein, Switzerland
-------------	------------------	-------------------------------

REPTILIA

CROCODYLIA

Alligatoridae	<u>Caiman crocodilus crocodilus</u>	Singapore
---------------	-------------------------------------	-----------

Crocodylidae	<u>Crocodylus novaeguineae novaeguineae</u>	Singapore
--------------	---	-----------

	Populations of Australia, Papua New Guinea and Indonesia of <u>Crocodylus porosus</u>	Singapore
--	---	-----------

SAURIA

Lacertidae	<u>Podarcis lilfordi</u>	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Podarcis pityusensis</u>	Liechtenstein, Switzerland

Varanidae	<u>Varanus salvator</u>	Thailand
-----------	-------------------------	----------

AMPHIBIA

ANURA

Dendrobatidae	<u>Dendrobates</u> spp.	Liechtenstein, Switzerland
	<u>Phyllobates</u> spp.	Liechtenstein, Switzerland

PISCES

CYPRINIFORMES

Cyprinidae	<u>Caecobarbus geertsii</u>	Liechtenstein, Switzerland
------------	-----------------------------	-------------------------------

F L O R A

CACTACEAE	Deletion of the annotation "All species of the family in the Americas"	Austria
	Deletion of <u>Rhipsalis</u> spp.	Austria

Appendix III

F A U N A

MAMMALIA

RODENTIA

Sciuridae	<u>Marmota caudata</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Marmota himalayana</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg

Erethizontidae	<u>Sphiggurus mexicanus</u> =375	Austria
----------------	----------------------------------	---------

Agoutidae	<u>Agouti paca</u> =376	Austria
-----------	-------------------------	---------

Dasyproctidae	<u>Dasyprocta punctata</u>	Austria
---------------	----------------------------	---------

CARNIVORA

Canidae	<u>Canis aureus</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland
	<u>Vulpes bengalensis</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Vulpes vulpes griffithi</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland
	<u>Vulpes vulpes montana</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland
	<u>Vulpes vulpes pusilla</u> =377	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland

Procyonidae	<u>Nasua nasua</u> =378	Austria
	<u>Potos flavus</u>	Austria

Mustelidae	<u>Eira barbara</u>	Austria
	<u>Martes flavigula</u> =380	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Martes foina intermedia</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland

	<u>Mustela altaica</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland
	<u>Mustela erminea</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland
	<u>Mustela kathiah</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland
	<u>Mustela sibirica</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Switzerland
Viverridae	<u>Arctictis binturong</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Paguma larvata</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Paradoxurus hermaphroditus</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Paradoxurus jerdoni</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Viverra megaspila</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Viverra zibetha</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Viverricula indica</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Herpestes auropunctatus</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Herpestes edwardsi</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Herpestes fuscus</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Herpestes smithii</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Herpestes urva</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg
	<u>Herpestes vitticollis</u>	Denmark, Fed. Rep. Germany, Italy, Luxembourg

AVES

ANSERIFORMES

Anatidae	<u>Cairina moschata</u>	Austria
	<u>Dendrocygna autumnalis</u>	Austria
	<u>Dendrocygna bicolor</u> = 387	Austria
	(the reservation applies only to the population of Honduras)	

FALCONIFORMES

Cathartidae	<u>Sarcoramphus papa</u>	Austria
-------------	--------------------------	---------

GALLIFORMES

Cracidae	<u>Crax rubra</u>	Austria
	(the reservation applies only to the population of Honduras)	
	<u>Ortalis vetula</u>	Austria
	<u>Penelope purpurascens</u>	Austria

PSITTACIFORMES

Psittacidae	<u>Psittacula krameri</u>	Liechtenstein, Switzerland
-------------	---------------------------	-------------------------------

REPTILIA

SERPENTES

Elapidae	<u>Micrurus diastema</u>	Austria
	<u>Micrurus nigrocinctus</u>	Austria
Viperidae	<u>Agkistrodon bilineatus</u>	Austria
	<u>Bothrops asper</u>	Austria
	<u>Bothrops nasutus</u>	Austria
	<u>Bothrops nummifer</u>	Austria
	<u>Bothrops ophryomegas</u>	Austria
	<u>Bothrops schlegelii</u>	Austria
	<u>Crotalus durissus</u>	Austria

Interpretation

- 101 Except: population of West Greenland
- 102 Except: populations of Bhutan, India, Nepal and Pakistan
- 112 Except: population of Zimbabwe and populations of the following countries subject to annual export quotas: Botswana, Cameroon, Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Sudan, United Republic of Tanzania and Zambia
- 113 Except: populations of Australia and Papua New Guinea and population of Indonesia subject to an annual export quota

- +202 Populations of Bhutan, India, Nepal and Pakistan
- +205 Population of Asia
- +206 Population of India
- +213 Population of Europe, except the Union of Soviet Socialist Republics

- =312 Includes synonym Physeter catodon
- =322 Also referenced as Lynx caracal; includes generic synonym Caracal
- =375 Includes generic synonym Coendou
- =376 Includes generic synonym Cuniculus
- =377 Includes synonym Vulpes vulpes leucopus
- =378 Includes synonym Nasua narica
- =380 Includes synonym Martes gwatkinsi
- =388 Includes synonym Dendrocygna fulva

SEMINAIRE EUROPEEN SUR L'APPLICATION DE LA CITES

PROGRAMME DEFINITIF

LUNDI 16 JANVIER 1989

- 14h00 Bienvenue par Le Secrétaire général.
Présentation des participants
Informations techniques-discussion du programme
- 14h30 Le Secrétariat
Structure - Méthodes de travail - Organigramme
- 15h15-15h45 Visite des bureaux, présentation des équipements
- 15h45-16h30 Présentation détaillée des aspects officiels du
Secrétariat (rôles et fonctions, Notifications,
Conférence des Parties, procès verbaux etc.)
- 16h30-17h00 Tour d'Horizon sur les responsabilités
des cadres
- 17h30 Réception

MARDI 17 JANVIER 1989

- 09h00-09h30 Les projets CITES
- 09h30-10h30 Procédures relatives à l'Ivoire
- 10h30-10h45 Café
- 10h45-11h15 Rapports Annuels
- 11h15-12h00 Les infractions, INTERPOL, CCD
- 12h00-12h20 Film - Video
- 12h20-13h00 Education, information du public, formation
- 13h00 Déjeuner
- 14h30-14h45 Montage diapositive
- 14h45-15h45 Présentation de chaque organe de gestion
- 15h45-16h45 Discussion détaillée sur la CITES en Afrique -
Problèmes rencontrés par les organes de gestion Européens
- 16h45-17h10 Thé
- 17h10-18h00 Discussion détaillée sur CITES en Asie/Océanie -
Problèmes rencontrés par les organes de gestion Européens
- 19h30 Soirée fondue

MERCREDI 18 JANVIER 1989

- 08h30-09h00 Discussion détaillée sur la CITES en Amérique du Nord
- 09h00-10h00 Discussion détaillée sur la CITES en Amérique Latine
- 10h00-10h30 Problèmes particuliers
- Relations entre les responsables de la politique et l'émission des permis
 - Prochaine Conférence des Parties, réunions des comités
 - Reproduction en captivité, progagation artificielle
 - Le réseau TRAFFIC
- 10h30 Café
- 10h45h-12h00
- Communications entre organes de gestion
exemple: le système Japonais pré-confirmation
 - Objets personnels
 - Mise à jour de l'annuaire et liste des signatures
 - Commerce avec les états non-Parties
 - Utilisation des spécimen saisis
 - Procédures relatives à l'annexe III
 - Les Critères de Berne
 - Autres sujets particuliers soulevés par les participants
- 12h00-12h45 Discussion finale, évaluation du Séminaire
Conclusions, avenir
- 12h45 Apéritif
- 13h00 Déjeuner
- 14h30-16h30 Discussion détaillée sur la CITES et la CEE.

EUROPEAN SEMINAR ON THE APPLICATION OF CITES

DEFINITIVE PROGRAMME

MONDAY 23 JANUARY 1989

- 14h00 Welcome by the Secretary General
Presentations by participants
Administrative arrangements - discussion of the programme
- 14h30 The Secretariat
Structure, Working methods, Organization chart
- 15h15-15h45 Tour of the offices and facilities
- 15h45-16h30 Detailed presentation of the official activities of the Secretariat (roles and functions, Notifications, Conference of the Parties, contacts etc.). Next Conference of the Parties, meetings of the Committees.
- 16h30-17h00 Review of the responsibility of the sections
- 17h00-17h30 CITES Projects
- 17h30-18h00 Trade in plants

TUESDAY 24 JANUARY 1989

- 09h00-10h00 Ivory procedures
- 10h00-10h30 Annual Reports
- 10h30-10h45 Coffee
- 10h45-11h30 Infractions, INTERPOL, CCC
- 11h30-11h50 Film-video
- 11h50-12h30 Education, public information, training
- 12h30-12h45 Projected display
- 13h00 Lunch
- 14h15-15h45 Presentation by each Management Authority
- 15h45-16h45 Detailed discussion on CITES in Africa
Problems encountered by European Management Authorities
- 16h45-17h10 Tea
- 17h10h-18h00 Detailed discussion on CITES in Asia/Oceania -
Problems encountered by European Management Authorities
- 19h30 Soirée fondue

WEDNESDAY 25 JANUARY 1989

08h30-09h00	Detailed discussion on CITES in North America
09h00-10h00	Detailed discussion on CITES in Latin America
10h00-10h30	Specific problems - relations between policy sections and permit sections - up-dating of Management Authorities signatures etc. - the TRAFFIC Network
10h30	Coffee
10h45-12h00	Specific items determined by the participants
12h00-12h45	Final discussion, evaluation of the seminar, conclusions, the future
12h45	Aperitif
13h00	Lunch
14h30-16h30	Detailed discussion on CITES and the EEC

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

SECRÉTARIAT

6, rue du Maupas
Case postale 78
CH-1000 Lausanne 9, Suisse

Télex: 24584 ctes ch
Tél.: (021) 20 00 81

Télégrammes:
CITES Lausanne

N.réf.:

V.réf.:

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

ANIMAL CONNEXION:
L'ETE SHOW

GENÈVE. AOÛT 1988 - LA PÉRIODE DES VACANCES EST TRÈS RENTABLE POUR LES TRAFIQUANTS D'ANIMAUX.

"SI LE COMMERCE ILLÉGAL DES ANIMAUX SEMBLE S'ACCROÎTRE LORS DES PÉRIODES DE CONGÉS, C'EST PROBABLEMENT QU'IL EST PLUS AISÉ POUR LES TRAFIQUANTS DE FAIRE DE LA CONTREBANDE DE CACATOES ET DE CROCODILES, DE CHIMPANZÉS ET DE CORAUX AU MOMENT OÙ LES DOUANIERS SONT SURCHARGÉS DE TRAVAIL DANS LES PORTS ET LES AÉROPORTS BONDÉS".

C'EST CE QUE VIENT DE DÉCLARER EUGÈNE LAPOINTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES), DONT LE SECRÉTARIAT EST BASÉ À LAUSANNE.

PLUS CONNU SOUS LES NOMS DE CITES OU DE CONVENTION DE WASHINGTON, LE SECRÉTARIAT DE CE TRAITÉ INTERNATIONAL EST GÉRÉ PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. 95 ÉTATS DU MONDE ONT ACTUELLEMENT RATIFIÉ CETTE CONVENTION. (3 AUTRES ÉTATS DEVRAIENT PROCHAINEMENT AUGMENTER CE NOMBRE).

LES RESPONSABLES DE LA CITES, DANS CHAQUE ÉTAT, TRAVAILLANT EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS DOUANIÈRES, ONT RÉCEMMENT DÉCOUVERT ET ARRÊTÉ UN NOMBRE IMPORTANT D'ENVOIS D'ANIMAUX VIVANTS OU DE PEAUX. CES CARGAISONS SOIT N'ÉTAIENT PAS ACCOMPAGNÉES DE PERMIS CITES D'IMPORTATION OU D'EXPORTATION SOIT UTILISAIENT DES FAUX PERMIS.

VOICI QUELQUES EXEMPLES D'EXPÉDITIONS FRAUDULEUSES QUI ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES AU COURS DES 10 DERNIÈRES SEMAINES:

- UN TRAFIQUANT D'ANIMAUX, NOTOIREMENT CONNU ET DÉJÀ CONDAMNÉ A EXPÉDIÉ DES CAISSES D'ANIMAUX VIVANTS DE GUINÉE EQUATORIALE AU HONDURAS VIA L'ESPAGNE. MAIS A L'AÉROPORT DE BARAJAS DE MADRID, LES DOUANIERS ONT SAISI LE CHARGEMENT. DANS LES CAISSES, ILS ONT TROUVÉ 5 CHIMPANZÉS (2 MORTS), 12 CROCODILES (3 MORTS), 9 SINGES MANDRILL (1 MORT), 11 LÉZARDS AGAME (9 MORTS), 7 TORTUES, 17 SINGES SAIMIRI (2 MORTS) ET 31 PERROQUETS GRIS - LES SURVIVANTS ONT ÉTÉ CONFIÉS AU ZOO DE MADRID.

- 4131 PIÈCES DE CORAUX ONT ÉTÉ EXPÉDIÉES DES PHILIPPINES VERS LA FRANCE AVEC UN FAUX PERMIS CITES. IL EST ILLÉGAL AUX PHILIPPINES D'EXPORTER DES CORAUX. UNE ENQUÊTE EST EN COURS.

- 2 SACS À MAIN EN PEAU DE PYTHON ONT ÉTÉ EXPÉDIÉS AUX ETATS-UNIS DANS DES CONDITIONS PARFAITEMENT LÉGALES, EN ÉTANT ACCOMPAGNÉS D'UN PERMIS CITES MUNI D'UN TIMBRE DE SÉCURITÉ. CEPENDANT, LORSQUE LES AUTORITÉS JAPONAISES ONT ENSUITE CONSULTÉ LE SECRÉTARIAT CITES POUR VÉRIFIER LA LÉGALITÉ D'UN ENVOI DE 3 CHIMPANZÉS, ELLES FURENT, INFORMÉES QUE LE PERMIS CORRESPONDAIT EN RÉALITÉ AUX 2 SACS À MAIN. "INCONTESTABLEMENT" A DÉCLARÉ JEAN PATRICK LE DUC, 38 ANS, SCIENTIFIQUE FRANÇAIS, RESPONSABLE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CITES AU SECRÉTARIAT. "UN TRAFIQUANT A DÉCOLLÉ LE TIMBRE DE SÉCURITÉ POUR LE RÉUTILISER".

- 10 CACATOËS DES PALMES - L'UN DES PLUS BEAUX CACATOËS, ENTIÈREMENT NOIR AVEC DES JOUES ROUGES ÉCARLATES - ONT ÉTÉ EXPÉDIÉS DE SINGAPOUR À ROME - LÀ, ILS ÉTAIENT ATTENDUS PAR UN COMMERÇANT SUISSE, DONT LE NOM A ÉTÉ MÊLÉ À DE PRÉCÉDENTES AFFAIRES DE TRAFIC D'ANIMAUX. LES 10 CACATOËS ONT ÉTÉ RETOURNÉS À SINGAPOUR PAR LES AUTORITÉS ITALIENNES.

- SANS PERMIS CITES ÉGALEMENT LES 2 BÉBÉS TIGRES. L'OURSON DE L'HIMALAYA ET L'OURSON DE MALAISIE. ILS ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS SUR UN BATEAU SE RENDANT DE THAÏLANDE À TAIWAN LORS D'UNE ESCALE À HONG-KONG. LES AUTORITÉS LES ONT CONFISQUÉS.

- APPAREMMENT LA CONSCIENCE TRANQUILLE. UN PASSAGER ORDINAIRE ARRIVE À L'AÉROPORT ROISSY CHARLES DE GAULLE À PARIS EN PROVENANCE DU MALI. MAIS SES BAGAGES CONTENAIENT UNE CENTAINE DE REPTILES VIVANTS DONT 50 PYTHONS, 20 TORTUES, 20 LÉZARDS ET QUELQUES VIPÈRES DU GABON. ILS ÉTAIENT DESTINÉS AU MARCHÉ EUROPÉEN, PARTICULIÈREMENT LA FRANCE, LES PAYS-BAS ET LA SUISSE.

2.000 BÉBÉS CROCODILES ONT ÉTÉ EXPÉDIÉS DE COLOMBIE À TAIWAN VIA MADRID. ALERTÉS PAR UNE ODEUR PESTILENTIELLE, LES DOUANIERS ESPAGNOLS ONT OUVERT PLUSIEURS COLIS. 500 CROCODILES SEULEMENT ÉTAIENT ENCORE VIVANTS MAIS DEPUIS ON IGNORE CE QU'ILS SONT DEVENUS.

- UN AUTRE ENVOI DU MÊME TYPE, MAIS CONTENANT CETTE FOIS 6.000 BÉBÉS CROCODILES, A QUITTÉ LA COLOMBIE ILLÉGALEMENT POUR TAIWAN VIA PANAMA, MADRID, ZURICH ET PROBABLEMENT LE HONDURAS. LES CROCODILES VOYAGEAIENT AVEC DE FAUX DOCUMENTS ET AUCUN DES PAYS DE TRANSIT NE LES A VU PASSER. "ET CEPENDANT LA COMPAGNIE SAHSA DU HONDURAS, IBERIA ET FLYING TIGERS ONT TRANSPORTÉ LES CAISSES ET FACTURÉ LE PORT" AFFIRME LE DUC.

- LES AUTORITÉS MEXICAINES ONT RÉCEMMENT ARRÊTÉ UNE CARGAISON DE PEAUX DE REPTILES EXPORTÉS DU PORT FRANC DE HAMBOURG EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE. AVANT DE REPARTIR POUR LE MEXIQUE, LES PEAUX AVAIENT ÉTÉ EXPORTÉES ILLÉGALEMENT DE DIFFÉRENTS PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD VERS HAMBOURG. LES TRAFIQUANTS PRÉFÈRENT LES LONGS DÉTOURS AUX RACCOURCIS.

- CACHÉE DANS UNE CAISSE IMMENSE, UNE FEMELLE D'ÉLÉPHANT D'ASIE EST ARRIVÉE AU PORT DE ROTTERDAM EN PROVENANCE DU VIET-NAM. ELLE ÉTAIT DANS UN ÉTAT DÉPLORABLE. LA PEAU COMPLÈTEMENT DESSÉCHÉE. LA SEULE NOURRITURE QUI LUI A ÉTÉ OFFERTE DURANT CE VOYAGE ÉTAIT DU SUCRE DE CANNE. ELLE SE REMET DE SES ÉMOTIONS AU ZOO DE ROTTERDAM.

"LA CITES EST PARTICULIÈREMENT RECONNAISSANTE AUX 14 PAYS (CAMEROUN, COLOMBIE, ESPAGNE, FRANCE, GHANA, HONG KONG, ITALIE, JAPON, MEXIQUE, PANAMA, PAYS-BAS, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, SUISSE) ET AUX DEUX ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES SPÉCIALISÉES (TRAFFIC - JAPON ET TRAFFIC AMÉRIQUE DU SUD) POUR L'EFFICACITÉ DE LEURS INTERVENTIONS DANS CES AFFAIRES CONCERNANT DES ESPÈCES MENCACÉES" A DÉCLARÉ J. P. LE DUC.

"IL EST DIFFICILE DE SAVOIR SI LE TRAFFIC DES ANIMAUX AUGMENTE PUISQUE PAR DÉFINITION, IL EST CLANDESTIN. MAIS UNE CHOSE EST CERTAINE: GRÂCE À LA CITES ET AUX AUTORITÉS DE GESTION DES 95 PAYS MEMBRES DU TRAITÉ, DONT L'EFFICACITÉ EST EN CONSTANTE AUGMENTATION, AINSI QUE CELLE DES SERVICES DOUANIERS, DE PLUS EN PLUS D'ENVOIS ILLÉGAUX SONT INTERCEPTÉS. CHAQUE EXPÉDITION SAISIE REPRÉSENTE UNE PERTE D'ARGENT IMPORTANTE POUR LES TRAFIQUANTS" A DÉCLARÉ EUGÈNE LAPOINTE.

POUR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VOUS POUVEZ CONTACTER:

JEAN PATRICK LE DUC, CITES, 6 RUE DU MAUPAS, CASE POSTALE 78, 1000 LAUSANNE 9. TÉLÉPHONE (021) 20 00 81. FAX. (021) 20-00-84

ET:

PAUL RESS, 19 AVENUE DE BUDÉ, 1202 GENÈVE.
TÉLÉPHONE: (022) 34 98 13.

PROGRAMME DU SEMINAIRE

Mercredi 7 juin 1989

A partir de

- 9h00 Accueil des participants
- 10h00 Ouverture du séminaire
- 10h30 Présentation des participants
- 10h45 Pourquoi La CITES?
- Le commerce des plantes, des animaux et de leurs produits
- Voies de commerce important aux niveaux européen et mondial
 - Les filières du commerce légal et illégal
 - L'importance du chiffre d'affaires
- 11h30 Qu'est ce que la CITES?
- Objectifs
 - Méthodes de travail
 - Mécanismes de contrôle
 - Espèces concernées
 - Les documents CITES
- 12h45 Déjeuner
- 14h15 Le rôle essentiel des douanes
- Contrôle aux frontières des marchandises et des documents
 - Enquêtes ultérieures
 - L'intérêt d'une coopération internationale
- 14h45 Brève présentation de la situation dans chaque pays par les participants
- 16h00 Problèmes techniques
- identification des plantes, des animaux et de leur produits
 - évaluation de la valeur
- 17h00 Les techniques de fraude
- 17h30 Présentation de la vidéo "Evasion Technics"
- 18h30 Fin

Jeudi 8 juin

- 09h00 3 ateliers. Chaque groupe passe 1 heure dans chaque atelier
Atelier 1 Animaux vivants, faux documents
Atelier 2 Identification des produits (peaux)
Atelier 3 Identification des produits (autre que les peaux)
- 12h00 Déjeuner
- 14h00 Techniques de fraude - (suite) échange d'informations (fraude par la poste)
- 14h30 Définition des objets personnels, trophées de chasse
- 14h45 Procédures CITES particulières
Cirques
Pré-Convention
Elevé en captivité
- 15h15 Le contrôle des envois contenant des animaux. Détermination du nombre de spécimens
- 15h30 Procédures de saisies, problèmes liés aux saisies. Que faire d'un animal saisi?
- 16h00 Analyse de procédures douaniers particuliers (transit, transbordement, admission temporaire etc.)
- 16h30 Relations douanes-organes de gestion CITES
- 16h45 Les enquêtes après importation
- 17h00 Recenser les sources potentielles d'information
Politique de prévention et d'information

Exercices de lecture des annexes
- 18h15 Fin

Vendredi 9 juin 1989

- 09h00 Le commerce des plantes
- 10h45 La formation des douaniers - module de formation CCD
- 11h15 Présentation vidéo de formation suisse
- 11h30 Problèmes soulevés par les participants
- 12h30 Déjeuner
- 14h00 Suggestions pour améliorer l'application de la CITES par les douanes
- 16h00 Fin du séminaire

N.B. Des pauses sont prévues - Le moment en sera déterminé par l'heure de passage du service de café.

12-5-89

Séminaire Européen de formation sur la lutte contre la fraude dans le domaine du commerce illicite des plantes et des animaux.

Bruxelles 7 - 9 juin 1989

1. A l'issue de leurs travaux, les participants ont été amenés à souligner 3 remarques préliminaires :

- le rôle prépondérant de la douane pour la mise en oeuvre de la convention,
- l'opportunité de renforcer l'exercice effectif de ces compétences par la douane, ce qui ne peut qu'améliorer son image de marque alors que l'opinion publique est très sensible au thème de l'environnement,
- le lien entre les trafics portant sur les produits considérés et d'autres types de trafics également très rémunérateurs.

2. Plusieurs constatations ont été effectuées, en partant du fait que la réglementation en cause étant très spécifique pose des problèmes d'application. Cette situation appelle, de l'avis unanime des participants, un certain nombre d'amélioration d'ordre pratique, compte tenu de l'interdépendance des différents services intervenants. il a ainsi été relevé:

- un problème de circulation de l'information, ce qui conditionne l'action,
- des difficultés d'identification des "marchandises" en cause présentées à la douane, et d'interprétation de certaines dispositions de la réglementation,
- la nécessité de renforcer les liens entre les aspects documentaires relevant des organes de gestion et les contrôles physiques qui incombent à la douane,
- l'opportunité d'assurer une information sur les suites données aux informations échangées et aux résultats éventuellement obtenus.

3. Un certain nombre de suggestions ont été formulées

a) en matière de circulation de l'information, il importe de :

- renforcer la coordination au plan national entre les différents services compétents (organes de

gestion, douanes, postes, notamment) et ce sur la base d'échanges interactifs rendus nécessaires par l'interdépendance et la complémentarité des interventions;

- développer la collaboration au plan international, sous deux aspects :

- * en matière d'enquêtes a posteriori classiques, en facilitant l'acheminement des renseignements vers les services douaniers centraux de lutte contre la fraude, avec l'aide de tous les organismes susceptibles d'aider à véhiculer l'information
- * pour ce qui est des interventions urgentes, en établissant une liste de correspondants (douane et services vétérinaires notamment) dans les ports, aéroports et principaux bureaux de douane compétents. Ces correspondants devraient pouvoir être contactés directement à tout moment, compte tenu des délais parfois très brefs (quelques heures) pour intercepter certains envois. La liste devrait comporter l'indication des services concernés ainsi que les numéros de téléphone, télex, telefax.

b) d'autres éléments ont été avancés

- amélioration de la formation, cette action devant intervenir à plusieurs niveaux, tant au plan local que national et international, et porter sur - la sensibilisation des services compétents, mais aussi du public,
 - l'accroissement de la motivation des agents concernés,
 - une plus grande information quant aux mesures concrètes à prendre en cas de doutes, de constatations, de saisies (y compris la question de l'hébergement des animaux vivants),.....
- nécessité, pour maintenir la motivation des agents concernés, de s'assurer de la fiabilité des information diffusées et de faire connaître les suites données.
- Intérêt de rechercher tant au plan local qu'à un échelon plus élevé (cf. IATA) la collaboration des compagnies aériennes voire maritimes.

c) des souhaits ont été émis :

- pour éviter des détournements de trafic et pour garantir la crédibilité des mesures arrêtées dans ce domaine, intérêt d'une harmonisation ou tout au moins d'un rapprochement des sanctions,
- pour mieux assurer une correcte application pratique de la réglementation, nécessité d'inclure des douaniers dans les délégations qui participent aux réunions dans ce domaine, notamment à la conférence des parties.

En conclusion, il a été souligné que chacun devrait, dans la limite de ses compétences, promouvoir la mise en oeuvre des conclusions exposées ci dessus afin de permettre une meilleure application de la législation concernée.

NOTIFICATIONS NON NUMEROTEES ADRESSEES AUX ETATS
CONTRACTANTS OU SIGNATAIRES

<u>Objet</u>	<u>Date</u>
Amendements à l'Annexe III de la Convention Inscription de listes d'espèces à l'Annexe III à la demande de la République de Colombie et de la République de l'Inde	23.06.1988
Amendements aux Annexes I et II de la Convention Propositions de la République démocratique de Madagascar et de la République du Malawi	19.08.1988
Amendements aux Annexes I et II de la Convention Propositions de la République démocratique de Madagascar et de la République du Malawi Commentaires des Parties	21.10.1988
Amendements aux Annexes I et II de la Convention Propositions de la République démocratique de Madagascar et de la République du Malawi Approbation des propositions	24.11.1988
Amendements à l'Annexe III de la Convention Inscription d'une liste d'espèces à l'Annexe III à la demande de la République de l'Inde	16.12.1988
Amendements à l'Annexe III de la Convention Inscription d'une espèce à l'Annexe III à la demande de la République de Colombie	27.02.1989
Amendements aux Annexes I et II de la Convention	30.05.1989

NOTIFICATIONS AUX PARTIES

<u>No.</u>	<u>Objet</u>	<u>Date</u>
461	Commentaires des Parties au sujet du document Doc. 6.19	20.01.1988
462	République dominicaine: Interdiction de la chasse	20.01.1988
463	Mise en oeuvre de la résolution Conf. 6.8 sur l'application de la Convention à l'égard des objets personnels ou à usage domestique République fédérale d'Allemagne	20.01.1988
464	Institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention	20.01.1988
465	Timbres de sécurité	20.01.1988
466	Contrôle des élevages en captivité d'espèces inscrites à l'Annexe I	20.01.1988
467	Envoi de documents	20.01.1988
468	Manuel d'identification: Envoi de nouvelles fiches	17.02.1988
469	Panama	25.03.1988
470	Papouasie-Nouvelle-Guinée: Etiquetage des peaux de crocodiles	25.03.1988
471	Afrique du Sud: Contrôle du commerce de l'ivoire travaillé et de certains articles, d'autres espèces inscrites à l'Annexe II, achetés par les touristes	25.03.1988
472	Enregistrement de la laine et des tissus de vigogne	25.03.1988
473	Commerce avec les Etats non-Parties à la Convention Autorités délivrant des documents similaires aux permis et certificats CITES	25.03.1988
474	Institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention	25.03.1988
475	Envoi de documents	25.03.1988
476	Manuel d'Identification: Envoi de nouvelles fiches	04.05.1988
477	Prêts de pandas géants pour des expositions ou des exhibitions	23.05.1988

478	Argentine: Interdiction du commerce de certaines espèces	24.05.1988
479	Bolivie	24.05.1988
480	Honduras	24.05.1989
481	Etats-Unis d'Amérique: Perte de documents CITES	24.05.1988
482	Venezuela	24.05.1988
483	Commerce avec les Etats non-Parties à la Convention	24.05.1988
484	Rapports annuels	01.07.1988
485	Réserves spéciales	01.07.1988
486	Institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention	01.07.1988
487	Timbres de sécurité	01.07.1988
488	Contrôle des élevages en captivité d'espèces inscrites à l'Annexe I	01.07.1988
489	Personnel du Secretariat	01.07.1988
490	Envoi de documents	01.07.1988
491	Commerce important des espèces sauvages	01.07.1988
492	Septième session de la Conférence des Parties	26.07.1988
493	Bolivie: Annulation de permis d'exportation	05.09.1988
494	Guinée équatoriale: Commerce illicite	05.09.1988
495	Japon: Système de confirmation préalable	05.09.1988
496	Hong Kong: Permis d'importation	05.09.1988
497	Etats-Unis d'Amérique: Techniques de contrebande	05.09.1988
498	Rapports annuels 1987	05.09.1988
499	Documents CITES non valables	05.09.1988
500	Septième session de la Conférence des Parties: Examen par l'IUCN des propositions d'amendement aux annexes à la Convention	05.09.1988
501	Réserves spéciales	05.09.1988
502	Contrôle des élevages en captivité d'espèces inscrites à l'Annexe I	05.09.1988
503	Envoi de documents	05.09.1988

504	Première session du Comité pour les animaux et première session du Groupe de travail sur l'éléphant d'Afrique	29.09.1988
505	Première session du Comité pour les plantes	17.10.1988
506	Enquête sur la situation du léopard (<u>Panthera pardus</u>) en Afrique, au sud du Sahara	17.10.1988
507	Commentaires des Parties au sujet du document Doc. 6.19	25.11.1988
508	Relations avec l'Organisation internationale de police criminelle - Interpol	25.11.1988
509	Costa Rica: Perte de timbres de sécurité	25.11.1988
510	Guatemala: Suspension temporaire	25.11.1988
511	Japon: Importation de spécimens d'espèces inscrites aux annexes à la Convention accompagnés de certificats de réexportation	25.11.1988
512	Japon: Importation de peaux et de cuir de caïmans	25.11.1988
513	Nigéria: Usage de documents non valables	25.11.1988
514	Philippines: Interdiction des exportations de coraux	25.11.1988
515	Afrique du Sud: Contrôle du commerce de l'ivoire travaillé et de certains articles, d'autres espèces inscrites à l'Annexe II, achetés par les touristes	25.11.1988
516	Rapports annuels et tableaux comparatifs	25.11.1988
517	Réglementation du transport des animaux vivants de l'IATA	25.11.1988
518	Institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention	25.11.1988
519	Timbres de sécurité	25.11.1988
520	Envoi de documents	25.11.1988
521	L'évolution de la CITES	25.11.1989
522	Dix-huitième session du Comité permanent Deuxième session du Comité pour les animaux	31.01.1989
523	France: Interdiction d'importer des animaux vivants	31.01.1989
524	Rapport de la CEE sur l'application de la Convention	31.01.1989
525	Liste des espèces et des populations de cétacés protégées par la CBI	31.01.1989

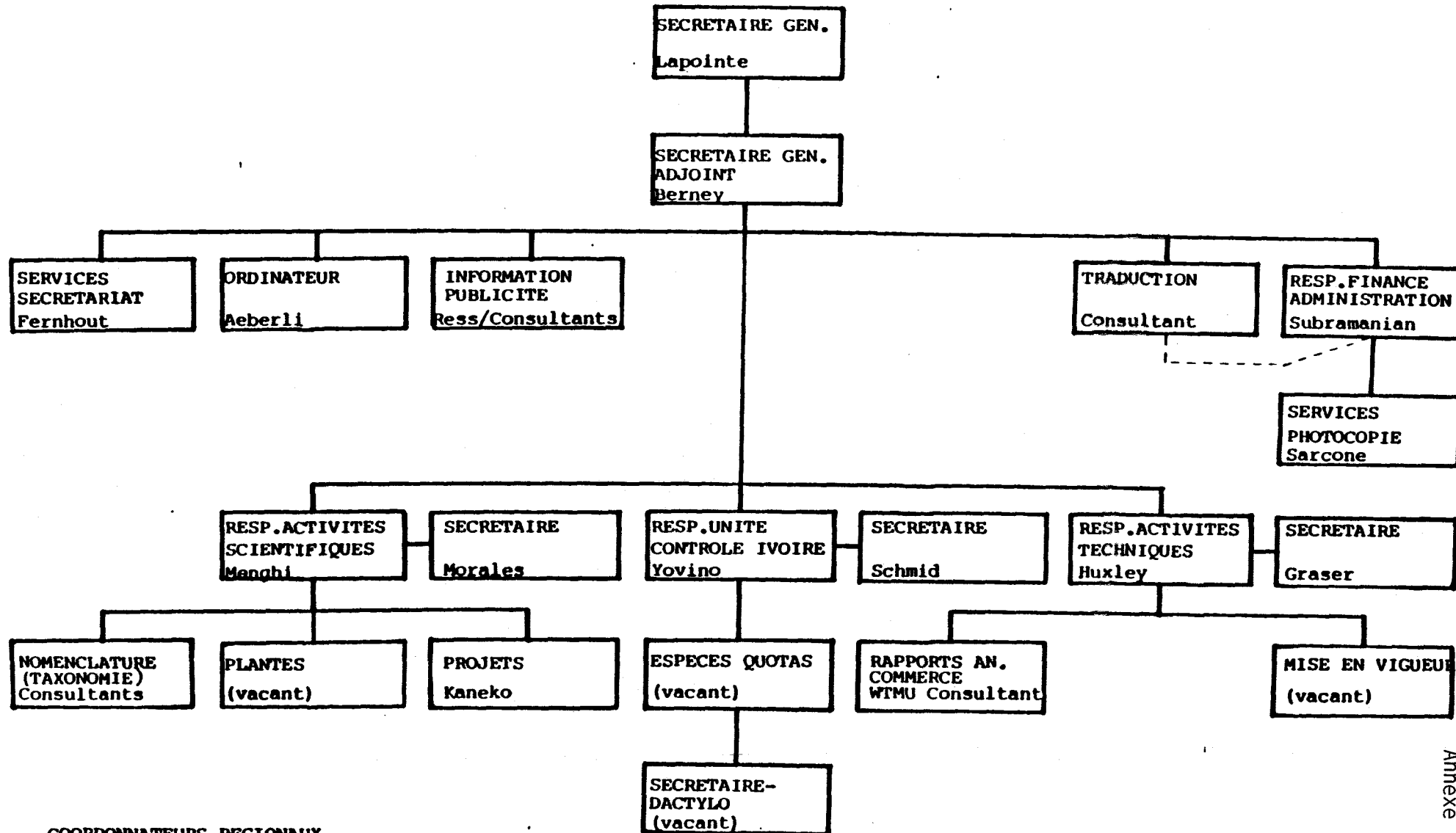
526	Réserves spéciales	31.01.1989
527	Personnel du Secrétariat	31.01.1989
528	Document des Parties: Numéros de télécopieurs	31.01.1989
529	Institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention	31.01.1989
530	Publications CITES	31.01.1989
531	Envoi de documents	31.01.1989
532	Manuel d'Identification: Envoi de nouvelles fiches	23.03.1989
533	Septième session de la Conférence des Parties Formules d'inscription, de réservation d'hôtel et autres informations. Ordre du jour, programme des travaux et règlement intérieur	29.03.1989
534	Colombie: Interdiction du commerce des animaux sauvages	26.04.1989
535	Inde: Interdiction du commerce de la faune et de la flore sauvages	26.04.1989
536	République-Unie de Tanzanie: Perte de documents CITES	26.04.1989
537	Réserves spéciales	26.04.1989
538	Publications CITES	26.04.1989
539	Rapports annuels	26.04.1989
540	Traitement douanier des bagages enregistrés transportés par chemin de fer	26.04.1989
541	Communications avec la presse	26.04.1989
542	Timbres de sécurité	26.04.1989
543	Institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention	26.04.1989
544	Contrôle des élevages en captivité d'espèces inscrites à l'Annexe I	26.04.1989
545	Envoi de documents	26.04.1989
546	Manuel d'identification: Envoi de nouvelles fiches	14.05.1989
547	Deuxième session du Groupe de travail sur l'éléphant d'Afrique	01.06.1989

548	Septième session de la Conférence des Parties Réservations d'hôtel, billets de train et cartes de bus/métro, inscriptions, excursions	08.06.1989
549	Envoi de documents	15.06.1989
550	La conservation de l'éléphant d'Afrique	21.06.1989

NOTIFICATIONS RELATIVES A L'IVOIRE

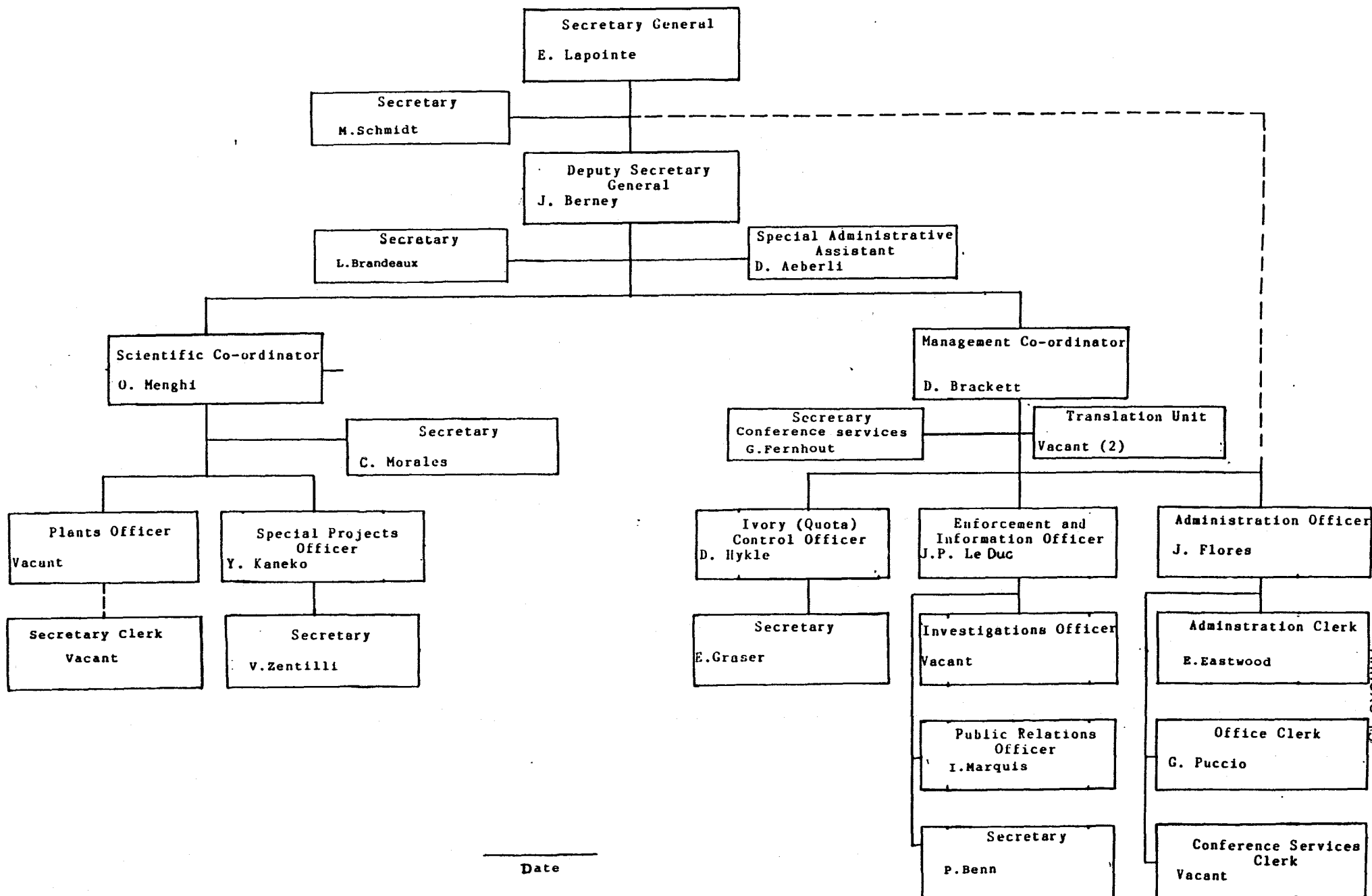
<u>No.</u>	<u>Objet</u>	<u>Date</u>
24	Quotas d'exportation d'ivoire pour 1988	03.03.1988
25	Permis d'exportation de la République du Zaïre	03.03.1988
26	Quotas d'exportation d'ivoire pour 1988	28.06.1988
27	Situation au Burundi	28.06.1988
28	Quotas d'exportation d'ivoire pour 1988	23.11.1988
29	Quotas 1989 pour les exportation d'ivoire	23.11.1988
30	Quotas 1989 pour l'exportation d'ivoire	23.01.1989
31	Quotas à l'exportation d'ivoire pour 1989	23.01.1989
32	Législation des Etats-Unis d'Amérique	28.02.1989
33	Communication de la Commission des Communautés européennes sur la conservation de l'éléphant d'Afrique	28.02.1989
34	Quotas d'exportation d'ivoire pour 1989	28.02.1989
35	Certificate de réexportation pour l'ivoire brut et l'ivoire travaillé	28.02.1989
36	Quotas d'exportation d'ivoire pour 1989	18.04.1989
37	Exportations illégales d'ivoire du Zaïre	27.06.1989
38	Quota d'exportation d'ivoire proposé pour la Côte d'Ivoire	27.06.1989
39	Quotas d'exportation d'ivoire pour 1989	27.06.1989
40	Comparaison des importations et des exportations d'ivoire brut en 1988	27.06.1989
41	Publication UNEP: L'éléphant d'Afrique	27.06.1989

ORGANIGRAMME



COORDONNATEURS REGIONAUX

1. Afrique. Secrétaire général adjoint.
2. Amérique centrale et du Sud (y comp. Caraïbes + Mexique) Responsable des activités scientifiques.
3. Asie et Océanie. Responsable des activités techniques.
4. Amérique du Nord. Responsable de l'Unité de contrôle de l'ivoire.



Date